

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------------|----|--|
| M. HEMEDINGER | 1. | Modalités techniques de la séance du Conseil Municipal à distance – Proposition de tenue de la réunion sans la présence du public |
| M. HEMEDINGER | 2. | Désignation du secrétaire de séance |
| M. HEMEDINGER | 3. | Approbation des procès-verbaux des séances du 10 février et 17 février 2020 |
| M. HEMEDINGER | 4. | Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 28 avril 2020 |
| M. HEMEDINGER | 5. | Compte rendu des arrêtés pris en application des dispositions de l'art.1er de l'ordonnance n° 202-391 du 1er avril 2020 pour la période du 1er avril au 12 mai 2020 |
| M. HEMEDINGER | 6. | Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 31 mars 2020 |

Communications

- | | | |
|-----------------------|-----|--|
| M. JAEGY | 7. | Décision modificative n° 1 - 2020 - spéciale COVID 19 |
| Mme UHLRICH-MALLET | 8. | Aide au pouvoir d'achat aux familles des enfants accueillis à la cantine |
| Mme UHLRICH-MALLET | 9. | Opération complémentaire de travaux dans les écoles |
| Mme UHLRICH-MALLET | 10. | Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Louis Pasteur à la rentrée 2020 |
| M. FRIEH | 11. | Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer. |
| M. FRIEH | 12. | Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales |
| Mme STRIEBIG-THEVENIN | 13. | Salle de spectacles Europe : programme de la saison 2020-2021 |
| Mme CHARLUTEAU | 14. | Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées |
| Mme CHARLUTEAU | 15. | Renouvellement de la convention de partenariat pour le tri des déchets et la propreté de la rue de l'Espérance |

- | | | |
|----------------|-----|---|
| M. WEISS | 16. | Groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage des locaux |
| M. CLOR – CMD | 17. | Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les "Animations Eté 2020" |
| M. CLOR – CMD | 18. | Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football |
| Mme GANTER | 19. | Soutien aux échanges scolaires 2020 - 1ère tranche |
| Mme GANTER | 20. | Remboursement, à titre exceptionnel, des frais de transport supportés par Monsieur Sigwarth, en raison de son retour précipité de la Ville de Shéki (Azerbaïdjan) lié à l'urgence sanitaire due à la pandémie du COVID-19 |
| Mme DENEUVILLE | 21. | Programmation 2020 du contrat de ville : Attribution de subventions - tranche 2 |
| M. HEMEDINGER | 22. | Attribution de bourses au permis de conduire voiture |
| M. HEMEDINGER | 23. | Extension de la vidéoprotection sur l'espace public urbain de la Ville de Colmar - Tranche 9 programmation 2020. |
| M. HEMEDINGER | 24. | Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants du Marché Couvert |
| M. HEMEDINGER | 25. | Participation financière à la protection des habitations |
| M. HEMEDINGER | 26. | Soutien au projet de rénovation de la galerie du Rempart |
| M. HEMEDINGER | 27. | Avis sur la démolition des immeubles de logements sociaux situés 1 rue de Vienne et 2,4,6 rue de Belgrade |
| M. HEMEDINGER | 28. | Abattement du montant dû au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2020 |
| M. SISSLER | 29. | Amélioration et extension du réseau viaire et l'éclairage public – modification de programme 2020 |
| M. SISSLER | 30. | Convention de concession de droit d'occupation d'une place de stationnement dans le parc de stationnement de la Montagne Verte – amodiation avec l'établissement Au Grenier à Sel |
| M. SISSLER | 31. | Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance) |

DIVERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 33
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 14

Point 1 Modalités techniques de la séance du Conseil Municipal à distance - Proposition de tenue de la réunion sans la présence du public.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Absents non excusés

M. Tristan DENECHAUD, M. Pierre OUADI.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
SECRETARIAT GENERAL

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Transmis en préfecture le : 02/06/20
Reçu en préfecture le : 02/06/20
Numéro AR : 068-216800664-20200525-8218-DE-1-1

**POINT N° 1 MODALITÉS TECHNIQUES DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À DISTANCE -
PROPOSITION DE TENUE DE LA RÉUNION SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

1. Organisation des séances du Conseil Municipal à distance

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Maire peut décider, pendant la période d'urgence sanitaire, que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence et/ou en audioconférence.

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisent les modalités techniques de celles-ci.

Lors de la première réunion de l'organe délibérant à distance, sont déterminées par délibération :

- les modalités d'identification des participants,
- les modalités d'enregistrement et de conservation des débats,
- et les modalités de scrutin.

Dans la mesure où les circonstances exceptionnelles résultant de l'épidémie de covid-19 ont notamment pour conséquence de limiter les déplacements conformément au décret n°2020-293 du 23 mars 2020 complété par le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020, il apparaît opportun d'organiser à distance les réunions du Conseil Municipal pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire qui a été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020.

La convocation adressée aux élus pour la réunion de la présente séance du Conseil Municipal a précisé que la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion est la visioconférence et l'audioconférence.

Aussi, en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, il vous est proposé d'approuver les modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal en téléconférence pendant la crise sanitaire, telles que définies en annexe 1 au présent rapport.

2. Proposition de la tenue des séances sans la présence du public

L'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

En raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 et des mesures de prévention et de sécurité qu'elle commande de prendre, dans tous les aspects de la vie, tant privée que professionnelle et démocratique, il est proposé de décider de réunir le Conseil Municipal sans la présence du public.

En effet, alors que l'ordonnance du 1er avril 2020 autorise, de manière exceptionnelle et dérogatoire, la réunion des organes délibérants des collectivités publiques à distance, il serait contraire à toutes les règles de prévention et de sécurité actuellement en vigueur d'autoriser la présence de public au sein de la salle de l'Assemblée.

Ce dispositif vient d'être conforté par l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, qui permet au maire de décider, en amont de la réunion du conseil municipal, que celle-ci aura lieu sans présence de public.

L'absence de public apparaît de nature à répondre au mieux aux exigences actuelles de préservation de la santé de tous et de tenue du débat démocratique dans les meilleures conditions.

Néanmoins, la publicité des débats restera assurée par la voie numérique par une retransmission en direct sur TV7. Par ailleurs, cette décision ne remet pas en cause les modalités d'enregistrement et de conservation des débats, ce qui permettra d'assurer la totale transparence des échanges et de mettre à disposition du public qui le souhaiterait l'intégralité de la présente séance.

Les dispositions précitées, prévues au 1. et au 2. seront applicables jusqu'à la levée définitive de l'état d'urgence sanitaire.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Les modalités d'organisation des réunions du Conseil Municipal en téléconférence durant la période de la crise sanitaire, telles que définies dans l'annexe jointe à la présente délibération.

DECIDE

En application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, et afin de respecter les mesures sanitaires et de sécurité liées qui y sont liées, que le Conseil Municipal se réunit hors la présence du public.

Que la publicité des débats reste assurée par voie numérique par une retransmission en direct sur TV7. Par ailleurs, cette décision ne remet pas en cause les modalités d'enregistrement et de conservation des débats.

DIT

Que ces mesures exceptionnelles seront applicables jusqu'à la levée définitive de l'état d'urgence sanitaire.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

ANNEXE – ORGANISATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN TELECONFERENCE

I. -Technologie retenue

- La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la visioconférence et de l'audioconférence.
- L'outil utilisé est Zoom Video Communications.

II - Modalités d'identification des participants

- En début de réunion, le Maire ou le président de la séance procède à un appel nominal des membres du Conseil Municipal, afin d'identifier les participants et vérifier que le quorum est atteint.
- A l'appel de ses nom et prénom, chaque élu indique également s'il est porteur d'un ou deux pouvoirs et les noms des conseillers municipaux qu'il représente.

III - Modalités d'enregistrement, diffusion et conservation des débats

- La téléconférence est enregistrée et fera l'objet d'une retranscription par le prestataire de la Ville pour l'établissement du sténogramme.
- Les débats seront retranscrits dans un procès-verbal de séance.

IV. Modalités de scrutin

- Le scrutin est public (à main levée) et est organisé par appel nominal.
- Les rapports sont présentés selon l'ordre du jour.
- Les chefs de file des groupes indiquent le sens du vote du groupe sur chacun des projets de délibérations. Si un élu n'est pas membre d'un groupe, ou s'il souhaite voter différemment du groupe, il indique le sens du vote au Maire ou du président de séance.
- En cas de partage des voix, celle du Maire ou du président de séance est prépondérante.
- Le Maire ou le président de séance proclame le résultat de chaque vote qui est reproduit sur le procès-verbal avec le nom des votants.

V. Modalités de prise de parole

- Lorsqu'un élu souhaite prendre la parole, il en informe le Maire ou le président de séance via la messagerie instantanée de Zoom Video Communication.
- Toute question ou intervention concernant le fond des points mis à l'ordre du jour en revanche ne peut se faire qu'oralement.
- Une fois l'autorisation donnée par le Maire ou le président de séance, l'élu active son micro pour pouvoir être entendu et le coupe une fois son intervention terminée.
- Chaque élu est invité à couper son micro lorsqu'il n'a pas la parole.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 33
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 14

Point 3 Approbation des procès-verbaux des séances du 10 février et 17 février 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Absents non excusés

M. Tristan DENECHAUD, M. Pierre OUADI.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 FÉVRIER ET 17
FÉVRIER 2020**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 33
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 14

Point 4 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 28 avril 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Absents non excusés

M. Tristan DENECHAUD, M. Pierre OUADI.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

PREND ACTE

Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020

**POINT N° 4 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET DES ARRÊTÉS PRIS PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 28 AVRIL 2020**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Conformément à l'article L.2111-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par une décision du 14 janvier 2020, la Ville a mandaté le cabinet CAHN pour la représenter, dans le cadre de l'appel interjeté par un particulier, devant la Cour d'Appel de Colmar, contre le jugement du TGI de Colmar du 18 novembre 2019, faisant droit à l'action en revendication de propriété des vitraux de l'Eglise des Dominicains intentée par la Ville.
- Par une décision du 23 avril 2020, la Ville a mandaté le Service Juridique pour assurer sa défense, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans le cadre d'un recours en annulation introduit par des riverains contre le permis de construire délivré à la SCCV ATTQUES le 13 août 2019, concernant la démolition d'une maison individuelle et la construction de deux immeubles (18 logements), sur un terrain sis 57, chemin de la Speck.
- Par une décision du 10 février 2020, la Ville a mandaté le cabinet PARME Avocats, pour la représenter devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, suite à l'appel interjeté par la société OXIAL, concernant quatre arrêtés de refus d'implantation de panneaux numériques sur les terrains sis 6 route de Strasbourg, 3 rue des Jardins, 2a rue Timken et 1 Niklausbrunweg.
- Par une décision du 29 janvier 2020, la saisine de la Procureure de la République, avec constitution de partie civile de la Ville, a été confiée au Service Juridique, en raison de l'aménagement, sans autorisation et en méconnaissance des règles d'urbanisme, d'un distributeur automatique de fruits et légumes, sur un terrain sis 71, rue de la Semm.
- Par une décision du 13 février 2020, la Ville a mandaté le cabinet D4 Avocats, pour la représenter devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans le cadre de l'appel interjeté par un agent contre le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 11 décembre 2019, rejetant son recours concernant une décision du 11 juin 2018 lui refusant l'octroi d'un congé bonifié.

- Par une décision du 14 février 2020, la Ville a mandaté le cabinet HAGER, pour représenter, au titre de la protection fonctionnelle, 3 agents de la Police Municipale devant le Tribunal correctionnel de Colmar.

- Par une décision du 12 mars 2020, la Ville a mandaté le cabinet D4 Avocats, dans le cadre des recours gracieux formé par deux riverains, contre le permis de construire du 24 décembre 2019, délivré à la SAS MAISON ALBAR HOTELS LE CHASSEUR, pour une division parcellaire, une démolition partielle et la création d'un hôtel 5 étoiles comprenant 71 chambres, un restaurant gastronomique, un restaurant brasserie, un bar, un salon de thé, un spa avec piscine et fitness, sur un terrain sis 6, rue du Chasseur.

- Par une décision du 25 février 2020, la Ville a mandaté le cabinet D4 Avocats, pour la représenter devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans le cadre de l'appel qu'elle interjette contre le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 12 février 2020, annulant l'arrêté du 12 mars 2018 reconnaissant l'accident d'un agent non imputable au service.

- Par une décision du 10 mars 2020, la Ville a mandaté le Service Juridique pour assurer sa défense, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans le cadre d'un recours en annulation doublé d'un référé-suspension, introduit par un ancien agent contre un arrêté du 29 janvier 2020 refusant sa titularisation.

- Par une décision du 24 mars 2020, la Ville a mandaté le cabinet D4 Avocats, pour la représenter devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, dans le cadre l'appel interjeté par des riverains contre le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 20 décembre 2019, accordant un sursis à statuer pour régulariser le permis de construire accordé le 31 août 2016, pour la construction d'une maison sur un terrain sis rue de Montbéliard.

2° des arrêtés pris par délégation.

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 01 janvier 2020 AU 28 avril 2020

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
100	08/01/2020	Fixation du tarif du catalogue mis en vente à l'Espace d'Art Contemporain André Malraux additif à l'arrêté n° 2018/595	02 - TARIFS	Nouveau tarif
151	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GADEMANN Josiane, concession n°40603	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
152	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. SCHADE Alain, concession n°40602	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
153	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FERREIRA DA SILVA Maria de Fatima, concession n°40581	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
154	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme CAZAL Jeanne, concession n°40580	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
155	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme VILLEMIN Eliane, concession n°40599	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
156	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LANG Danielle, concession n°40070	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
157	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. SPIESER Richard, concession n°40613	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
158	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MASSON Bruna, concession n°40611	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
159	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RISTERUCCI Marie-Rose, concession n°40610	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
160	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme PLUMETY Marlène, concession n°40618	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
161	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. KLOCKER Jean, concession n°40615	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
162	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WEBER Richard, concession n°40596	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
163	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme TOSTAIN Maryse, concession n°40623	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
164	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme DOGHMANE Fatima, concession n°40591	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
165	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Hospices Civils - M. KOSSMANN, concession n° 40574	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
166	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ALBATTAH Safaa, concession n° 40616	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
167	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme SREBOT Michèle, concession n° 40227	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
168	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HERMANN Sylvie, concession n° 40560	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
169	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme MAURER Adrienne, concession n° 40622	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
170	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. UEHER Gilbert, concession n° 40620	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
171	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme TROUCHE Marie-France, concession n° 40608	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
172	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SAX Yvonne, concession n° 40624	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
173	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. RODRIGUEZ Gilles, concession n° 40617	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
174	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KIRSTETTER Sandrine, concession n° 40625	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
175	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOENIG Marie-Louise, concession n° 40609	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
176	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RITZENTHALER Myriam, concession n° 40626	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
177	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHUH Marie-Françoise, concession n° 40614	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
178	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MERCKLIN Jean-Michel, concession n° 40628	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
179	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. SCHNEIDER Martial, concession n° 40621	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
180	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HUSHERR Joel, concession n° 40595	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
181	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BUOB Gabrielle, concession n° 40632	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
182	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BAUDOUY Renée, concession n° 40630	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
183	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme BARBOSA Maria Luz (succession), concession n° 40633	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
184	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FRECHARD Marguerite, concession n° 40629	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
185	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme POUSSIN Sylviane, concession n° 40619	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
186	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme CHRISTMANN Sonia, concession n° 40634	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
187	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RITZ Christelle, concession n° 40452	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
188	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MARTINON Jocelyne, concession n° 40565	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
189	09/01/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. HECK Jean-François, concession n° 40635	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
190	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHNEIDER Denise, concession n° 40638	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
191	09/01/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KRANZ Christiane, concession n° 40640	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
923	28/01/2020	Autorisation d'exploitation de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires dans les établissements nautiques municipaux	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
926	28/01/2020	Fixation des tarifs pour l'accueil des enfants dans les structures municipales de la Petite Enfance	02 - TARIFS	augmentation de 5,7% du revenu "plaf
1 089	05/02/2020	Arrêté actualisant le tarif des photocopies de documents administratifs réalisés par les Services Municipaux	02 - TARIFS	20 %
1 094	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BENSCH Pascal, concession n° 40636	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 095	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KRAFFT Barbara, concession n° 40639	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 096	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MULLER Lily, concession n° 40650	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 097	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WIEST Christiane, concession n° 40649	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 098	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MARTINEZ Josefa, concession n° 40647	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 099	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ZIMMERLIN Sylvia, concession n° 40645	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 100	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BOWE Yvan, concession n° 40001	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 101	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LOUNNAS Jean-Claude, concession n° 40627	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 102	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. DRESCHER Emile, concession n° 40655	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 103	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. VONARB Elie, concession n° 40662	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 104	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme KHEDIM Khoukha, concession n° 40659	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 105	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GIOIA Assunda, concession n° 40654	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 106	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. RIEGEL François, concession n° 40664	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 107	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme SATO Huiling, concession n° 40660	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 109	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. CLO Roger, concession n° 40669	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 110	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HOSTETTER Véronique, concession n° 40661	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 111	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. CONOCI Giovanni (Succession), concession n° 40665	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 112	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DASSIE Odile, concession n° 40648	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 113	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LAMBERT Corinne, concession n° 40637	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 114	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HUTSCHKA Michel, concession n° 40657	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 115	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. HUTH Jean-Marie, concession n° 40672	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 116	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. SAMAH Hocine, concession n° 40683	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 117	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WURTZ Marguerite, concession n° 40667	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 118	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FLOCH Corinne, concession n° 40676	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 119	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SIGRIST Elisabeth, concession n° 40524	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 120	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme REBERT Véronique, concession n° 40680	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 121	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GUIDAT Jean-Michel, concession n° 40682	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 122	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme FONTANELLI Luigia, concession n° 40686	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 123	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ERRAGHAY Jena, concession n° 40685	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 124	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. GUIDEMAN Joseph (Succession), concession n° 40693	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 125	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme VIDAL Florie, concession n° 40698	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 126	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FUCHS Yves, concession n° 40695	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 127	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme WIMMERSPERGER Danielle, concession n° 40694	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 128	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme WUEST Germaine, concession n° 40690	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 129	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MEZZASALMA Maria, concession n° 40666	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 130	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LE NORMAND Michèle, concession n° 40590	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 131	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BEYER Maria, concession n° 40678	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 132	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. FOELLNER Paul-André, concession n° 40700	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 133	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BUCH Rose, concession n° 40653	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 134	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme CHRIST Christiane, concession n° 40697	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 135	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme FISCHER Béatrice, concession n° 40703	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 136	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MEICHLER Monique, concession n° 40584	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 137	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. TORRES Juan De Dios, concession n° 40688	20 - REAL LIGNES DE TRESORERIE	
1 176	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. HEIMBURGER Christian (Succession), concession n° 40679	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 177	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. TSCHUDY Bertrand, concession n° 40631	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 178	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SICIAREK Christine, concession n° 40671	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 179	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme SCHMITT Annick, concession n° 40482	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 180	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BARSCH Jean-Pierre (Succession), concession n° 40607	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 181	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme BOULANGER Christiane (Succession), concession n° 40419	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 182	05/02/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. BALDAUF François (Succession), concession n° 40503	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 183	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. RAMBACH Alain (Succession), concession n° 40587	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 184	05/02/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. AMBEIS Christian, concession n° 40643	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 186	05/02/2020	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 165/2020 portant renouvellement d'une concession au nom des Hôpitaux Civils de Colmar - La Direction des H.C.C. - 39 Avenue de la Liberté - 68000 COLMAR	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 207	06/02/2020	Avenant à la convention annuelle de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives conclue entre l'IMKS Karaté Colmar et la Ville de Colmar 2019/2020	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 421	21/02/2020	Déconsignation et restitution des fonds à la Ville de Colmar Somme supplémentaire Raymond HUSSER	12 - EXPROPRIATIONS	
1 422	21/02/2020	Déconsignation et restitution des fonds à la Ville de Colmar Somme supplémentaire Hortense BAUMANN	12 - EXPROPRIATIONS	
1 441	21/02/2020	Tarifs applicables au musée Bartholdi à compter du 1er mars 2020	02 - TARIFS	augment. entre 3 et 11%+nouveaux tar
1 540	26/02/2020	Réalisation d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du crédit coopératif	03A - REALISATION DES EMPRUNTS	
1 777	09/03/2020	Tarifs de location des salles communales du Koïfhus et des Catherinettes	02 - TARIFS	2,5%
1 778	09/03/2020	Tarifs location Salle des Familles	02 - TARIFS	2,5%
1 791	10/03/2020	Convention de mise à disposition de locaux communaux sis 24-26 rue de Verdun à Colmar au profit de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
1 792	10/03/2020	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux communaux sis 12 route d'Ingersheim au profit de l'Association Léopard	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
1 799	11/03/2020	Suspension exceptionnelle de la tarification de la restauration scolaire et des activités périscolaires	02 - TARIFS	
1 839	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HAURY André, concession n° 39507	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 840	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ASTIER Liette, concession n° 40499	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 841	12/03/2020	Acte de concession cimetière, acquisition 15 ans, Mme BRISSET Eloïse, concession n° 39034	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 842	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme DILLESEGER Paufette , concession n° 40708	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 843	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ENTZMANN Olga, concession n° 40709	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 844	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme FREUND Marie-Rose, concession n° 40707	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 845	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RUNG Marie-Jeanne, concession n° 40594	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 846	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. STAHL Ernest, concession n° 40702	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 847	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BASSI Vincent, concession n° 40656	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 848	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RENAUD Stéphanie, concession n° 40712	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 849	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme RENAUD Stéphanie, concession n° 40713	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 850	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme JOUAN Laurence, concession n° 40711	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 851	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MEHIGUENI Aissa, concession n° 40714	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 852	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ARNOLD Joséphine, concession n° 40719	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 853	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme CLAIRE Danielle, concession n° 40705	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 854	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. CABASET Michel, concession n° 40517	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 855	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SOTTILE Monique, concession n° 40717	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 857	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme WURGES Danielle, concession n° 40720	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 858	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme EICHHOLTZER Dominique, concession n° 40722	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 859	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHWEITZER Josyane, concession n° 40674	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 860	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme LEVA Maghnia, concession n° 40727	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 861	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ROESCH-VIGNERON Marie-Françoise, concession n° 40606	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 862	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme BOUSSAND Cécile, concession n° 40600	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 863	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHAETZEL Patricia, concession n° 40663	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 866	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BOUX Morgane, concession n° 40443	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 867	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BAUER Yvonne, concession n° 40454	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 868	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BECHLER Jeannine, concession n° 40533	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 869	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme DOTTONI Céline Mariette Andrée, concession n° 40723	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 870	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme GRUNENWALD Antoinette, concession n° 40716	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 871	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme ROJAS LOPEZ Maria, concession n° 40718	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 872	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MULLER Lionnel, concession n° 40731	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 873	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SCHUH Georges, concession n° 40728	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 874	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MEYER Elisabeth Christiane, concession n° 40704	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 875	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. CAPITANI Alain, concession n° 40535	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 876	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme GRILLO Maria Angelina, concession n° 40736	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 877	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. PFIHL Charles, concession n° 40739	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 878	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, CONGREGATION DES SOEURS NOTRE DAME DES APOTRES, concession n° 40742	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 879	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme BIESSY Jacqueline, concession n° 40732	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 880	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BRAME Marie Germaine, concession n° 40744	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 881	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BAERENZUNG Anne, concession n° 40689	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 882	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ROTH Marceau, concession n° 40746	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 883	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BOEHM Robert, concession n° 40747	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
1 884	12/03/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. HAJIB Abdelaziz, concession n° 40750	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
1 885	12/03/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BADER Astride, concession n° 40725	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 095	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MULLER Jean-Pierre, concession n° 40751	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 096	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. CLAUDEPIERRE Raymond, concession n°40753	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 097	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. TACHET Anthony, concession n° 40715	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 098	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BOUGUENNOUR Laïla-Mina, concession n°40256	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 099	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme LEFRANG-ZWINGELSTEIN Michelle, concession n° 40755	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 100	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. SAMARDZIC Michel, concession n° 40604	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 101	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme LA LEGGIA Serafina, concession n° 40741	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 102	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme STRAUMANN Alexandra, concession n° 40724	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 103	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. MAEDER Jean-Jacques, concession n° 40756	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 104	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. REYMANN Daniel, concession n° 40770	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 105	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme BRECKMANN Patricia, concession n° 40738	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 106	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. LEIMBACH Thierry, concession n° 40759	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 107	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. JACOB Antoine, concession n° 40691	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 108	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HIGELIN Charlotte, concession n° 40763	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 109	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme HIGELIN Charlotte, concession n° 40764	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 110	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme ZIMMERLE Monique, concession n° 40762	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 111	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme UHLEN Ludvine, concession n°40605	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 112	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KIENLEN Claudine, concession n°40767	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 113	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. HASSLER Guy, concession n°40768	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 114	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ILIC Aleksandar, concession n°40777	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 115	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. LEYRAT André, concession n°40776	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 116	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. LARONCHE Charles, concession n°40775	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 117	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme EBERWEIN Jacqueline Marguerite, concession n°40765	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 118	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. GAUDEL Jean-Charles, concession n°40758	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 119	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme DUBOURG Marie-Rose, concession n°40780	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 120	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme LASSER Christiane, concession n°40772	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 121	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme CHOMEL Gabrielle, concession n°40778	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 122	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme KOESTEL Marie-Thérèse, concession n°40791	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 123	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. LELL Maurice, concession n°40790	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 124	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. WILLMANN Serge, concession n°40784	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 125	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme OLRYS Suzanne, concession n°40793	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 126	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme PEREZ Nicole, concession n°40675	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 127	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. OTT Jean-Paul, concession n°40692	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N° réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 128	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. APPEL Paul, concession n° 40789	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 130	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme MEYER Jacqueline, concession n° 40771	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 131	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme FRANTZ Virginie, concession n° 40804	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 132	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. IMMELE Francis, concession n° 40802	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 133	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme LEPPERT Michèle, concession n° 40783	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 134	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. FAETIBOLD Gérard, concession n° 40797	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 135	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme MINNITI Orsola, concession n° 40796	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 136	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme PETERSCHMITT Linette, concession n° 40748	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 137	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme PETERSCHMITT Linette, concession n° 40749	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 138	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, Mme IAMUNDO Rosa, concession n° 40808	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 139	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. BELLICAM Michel, concession n° 40800	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 140	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. ROLAND Dominique, concession n° 40760	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 141	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme BOULLIUNG Marie-Hélène, concession n° 40782	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 142	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme FRANZETTI Berthe, concession n° 40812	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 143	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. ARSLAN Sedat, concession n° 40813	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 144	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme KNOBLOCH Marie-Rose, concession n° 40774	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 145	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. METTLING Gérard, concession n° 40819	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	

Numéro	Date de l'acte	Nature	N°réf. Art.L2122-22	Taux d'augmentation
2 146	21/04/2020	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. PAPA Juseppe, concession n° 40809	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 147	21/04/2020	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme SCHWARTZ Madeleine, concession n° 40810	08 - CONCESSIONS CIMETIERES	
2 158	22/04/2020	Avenant à la convention de mise à disposition du Complexe Athlétisme "Europe" au bénéfice du Pays de Colmar Athlétisme	05 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 33
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 14

Point 5 Compte rendu des arrêtés pris en application des dispositions de l'art.1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 pour la période du 1er avril au 12 mai 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Absents non excusés

M. Tristan DENECHAUD, M. Pierre OUADI.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

PREND ACTE

Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020

**POINT N° 5 COMPTE RENDU DES ARRÊTÉS PRIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
L'ART.1ER DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 POUR LA PÉRIODE DU 1ER
AVRIL AU 12 MAI 2020**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, compte rendu est donné au Conseil municipal des arrêtés pris du 1^{er} avril au 12 mai 2020 :

COMPTE RENDU DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1^{ER} 1) DE L'ORDONNANCE 2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020

DU 01 AVRIL AU 12 MAI 2020

Numéro	Date de l'acte	Nature	Montant de la subvention	Bénéficiaire
2225	29/04/2020	Subvention versée à l'Association des Anciens de l'Armée de l'Air et Sympathisants	250 €	L'Amicale des Anciens de l'Armée de l'Air et Sympathisants
2355	07/05/2020	Subvention d'équipement au Club Nautique du Rhin	1548 €	Club Nautique du Rhin
2356	07/05/2020	Subvention d'équipement à la Société Hippique de Colmar	2322,50 €	La Société Hippique de Colmar
2359	07/05/2020	Subvention d'équipement au Hockey Club de Colmar	27000 €	Hockey Club de Colmar
2360	07/05/2020	Subventions exceptionnelles attribuées au titre du Fonds d'Action Sportive 2020 – 1 ^{ère} tranche	TOTAL : 5950 € 900 € 400 € 1000 € 500 € 550 € 500 € 1000 € 600 € 500 €	Association Girl's Alsace Cup Institut St-Joseph de Colmar Club Nautique du Rhin Aude GULKA et Marine CLAUDE Club Cyclotouriste Colmar Colmar Boxing Club Club Alpin section de Colmar Triathlon Alsace Club Colmar Lilya COHEN
2402	12/05/2020	Attribution de subvention à l'association Fédération Régionale des Métier d'Art d'Alsace	8000 €	Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace (FREMAA)
2403	12/05/2020	Attribution de Subvention à l'association « Fédération des Commerçants, Artisans et Service de Colmar » - Les Vitrines de Colmar	6650 €	Fédération des Commerçants, Artisans et Service de Colmar

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 33
Absent(s) : 2
Excusé(s) : 14

Point 6 Compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 31 mars 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Absents non excusés

M. Tristan DENECHAUD, M. Pierre OUADI.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

PREND ACTE

Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE

Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020

**POINT N° 6 COMPTE RENDU DES MARCHÉS CONCLUS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DURANT LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2020**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période susvisée.

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MARS 2020

Date de la notification	Objet du marché	Titulaire	Type de marché	Catégorie de commande	Montant HT
07/01/2020	TRAVAUX DE VOIRIE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE	Marché	Bon de commande mono attrib	600 000,00
07/01/2020	TRAVAUX DE VOIRIE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	COLAS EST	Marché	Bon de commande mono attrib	100 000,00
07/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 19/12/2019 ELEM. EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 05/12/2019 MAT. FONTAINE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 20/12/19 ELEM. ANNE FRANK	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	24,50
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 19/12/2019 MAT. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 19/12/2019 ELEM. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 13/12/2019 ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 13/12/2019 MAT. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 12/12/2019 MAT. LILAS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 16/12/2019 MAT. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 13/12/2019 ELEM. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 16/12/2019 MAT. PRIMEVERES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. THEATRE 20/12/19 ELEM. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	195,00
07/01/2020	TRANSP. CENTRE BILAN SANTE 19/12/19 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. CENTRE BILAN SANTE 03/12/19 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 10/12/2019 MAT. LILAS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
07/01/2020	TRANSP. MARCHÉ DE NOEL 10/12/2019 MAT. LILAS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
09/01/2020	FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE DANS LE CADRE D'UN ACCORD-CADRE A BON DE COMMANDE	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION SASU	Marché	Bon de commande mono attrib	70 000,00
09/01/2020	TRANSP. 17/12/2019 MARCHÉ DE NOEL MAT. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
09/01/2020	TRANSP. 06/12/2019 MARCHÉ DE NOEL MAT. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
10/01/2020	TRANSP. 06/12/19 MARCHÉ DE NOEL MAT. WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
10/01/2020	TRANSP. 02/12/19 MARCHÉ DE NOEL MAT. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
10/01/2020	TRANSP. 03/12/19 MARCHÉ DE NOEL ELEM. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
13/01/2020	TRAVAUX DE VOIRIE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	TRADEC	Marché	Bon de commande mono attrib	300 000,00
13/01/2020	TRAVAUX DE VOIRIE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE	VOGEL TP	Marché	Bon de commande mono attrib	300 000,00
15/01/2020	TRANSPORTS SCOLAIRES DÉCEMBRE 2019	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
15/01/2020	TRANSP. 28/01/20 CGR ELEM. ANNE FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	147,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 10/01/2020 MAT. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 24/01/20 MAT. ANNE FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 23/01/20 MAT. ST EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. THEATRE 27/01/20 MAT. MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 16/01/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 17/01/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
15/01/2020	TRANSP. THEATRE 27/01/20 ELEM. ANNE FRANK	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 30/01/20 MAT. COQUELICOTS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 17/01/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 16/01/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 13/01/20 MAT. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 20/01/20 ELEM. WALTZ	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. THEATRE 31/01/20 MAT. PAQUERETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 09/01/20 ELEM. HIRN	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 10/02/20 MAT. LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 10/02/20 ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. GRILLEN 03/02/2020 ELEM. PFISTER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MARS 2020

15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 14/02/20 MAT. PRIMEVERES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 06/02/20 MAT. GERANIUMS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MULHOUSE MUSEE+THEATRE 26/03/20 ELEM. MACE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	305,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 06/03/20 MAT. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 06/03/20 MAT. ANNE FRANK	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. SALLE EUROPE 20/03/20 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 19/03/20 MAT. ST EXUPERY	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 13/03/20 MAT. WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 27/03/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 26/03/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. CGR 05/03/20 MAT. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
15/01/2020	TRANSP MUSEE UNTERLINDEN 05/03/20 ELEM. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP MUSEE UNTERLINDEN 12/03/20 MAT. COQUELICOTS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 26/03/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 27/03/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 16/03/20 ELEM. WALTZ	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
15/01/2020	TRANSP. THEATRE 06/03/20 MAT. PAQUERETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. RIBEAUVILLE 08/04/20 ELEM. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	143,00
15/01/2020	TRANSP. GUNSBACH AVRIL 2020 ELEM. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	145,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 02/04/20 MAT. PRIMEVERES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. RIBEAUVILLE 08/04/20 ELEM. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	143,00
15/01/2020	TRANSP. PARC DES EXPO. 07/05/20 MAT. VIOLETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
15/01/2020	TRANSP. ARRET CLEMENCEAU 11/05/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	25,00
15/01/2020	TRANSP MUSEE UNTERLINDEN 07/05/20 MAT. COQUELICOTS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 11/05/20 MAT. LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 04/05/20 ELEM. BRANT	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. STATION D'EPURATION 26/05/20 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. AMMERSCHWIHR 06/05/20 ELEM. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	80,00
15/01/2020	TRANSP FERME PEDA. BOUXWILLER 04/05/0 MAT. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	730,00
15/01/2020	TRANSP. STATION D'EPURATION 18/05/20 ELEM. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 25/05/20 MAT. WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. AMMERSCHWIHR 06/05/20 ELEM. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	80,00
15/01/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 15/06/20 MAT. PRIMEVERES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP. THEATRE 04/06/20 MAT. PAQUERETTES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
15/01/2020	TRANSP MUSEE UNTERLINDEN 04/06/20 ELEM. ST EXUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
16/01/2020	ACHAT DE 100 CARTONS INVITATION EXPO.LINHOFF	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	61,20
16/01/2020	ACHAT DE 2000 DEPLIANTS 3 VOLETS/NUIT LECTURE 18.1	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	475,20
16/01/2020	ACHAT DE 1000 FLYERS CINE THEME 2020	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	162,00
20/01/2020	SOLUTION DE STOCKAGE NAS MIGRATION DE L ACTIVE DIRECTORY	ATHEO INGENIERIE	Marché	Bon de commande mono attrib	258 000,00
20/01/2020	TRANSP. 21/01/20 SALLE EUROPE ELEM. ST. NICOLAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
20/01/2020	TRANSP. 07/02/20 SALLE EUROPE MAT. MUGUETS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
20/01/2020	TRANSP. 27/01/20 THEATRE MAT. WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
20/01/2020	IMPRES.50 EX. AFFICHES MUPI STATIONNEMENT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
20/01/2020	IMPRESSION 2000 EX. COLMAR MAG DECEMBRE (JOUET)	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
21/01/2020	TRANS. CINEMA COLMAR 27/12/19 ALSH 6-11 CSC COLMAR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
21/01/2020	AFFICHE MENSUELLE DECEMBRE 2019/PMC GERRER	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	72,00
22/01/2020	TRANSP. KAYSERSBERG 10/07/19 ALSH 6-11 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	145,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MARS 2020

22/01/2020	TRANS. SORTIE FAMILLES LA BRESSE 31/08/19 EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	310,00
22/01/2020	TRANSP. PARC WESSERLING 01/08/19 ALSH 6-11 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	310,00
22/01/2020	TRANSP. RIBEAUVILLE 06/08/19 ALSH 6-11 FLORIMONT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	160,00
22/01/2020	TRANS. RENCONTRE INTERSITE 06/12/19 CLAS FLORIMONT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
22/01/2020	TRANS.LAGUNA WEIL AM RHEIN 18/12/19 ALSH 3-5 6-11 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
22/01/2020	TRANS. SORTIE FAMILLES MARCHE NOEL STRASBOURG 21/12/19 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
22/01/2020	AFFICHE MENSUELLE DECEMBRE 2019/PMC GERRER	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
22/01/2020	IMPRES.50 EX. AFFICHES MUPI STATIONNEMENT	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	199,20
22/01/2020	IMPRESSION 2000 EX. COLMAR MAG DECEMBRE (JOUET)	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	1 542,00
22/01/2020	IMPRESSION BROCHURES "COLMAR & YOU"	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	526,80
22/01/2020	TRANSP. MCHE NOEL 02/12 MATERNELLE ET 03/12 ELEM. ST EKUPERY	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
22/01/2020	TRANSPORTS SCOLAIRES DECEMBRE 2019	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	4 177,28
22/01/2020	TRANSPORTS SCOLAIRES NOVEMBRE 2019	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	7 020,00
22/01/2020	TRANSPORTS SCOLAIRES SORTIES SKI	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	2 445,00
23/01/2020	AFFICHES PROGRAMME PMC GERRER/2020	GRAI ETIQUETTE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	792,00
24/01/2020	TRANSP. 13/02/20 CENTRE EUROPE MAT. LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
24/01/2020	TRANSP. 12/05/20 PARC DES EXPOSITION MAT. PFISTER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	147,00
24/01/2020	TRANSP. 14/02/20 MUSEE UNTERLINDEN ELEM. PFISTER	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
24/01/2020	TRANSP. 16/03/20 MUSEE UNTERLINDEN MAT. PFISTER	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
24/01/2020	IMPRESSION 5 EX. AFFICHES TOTEM COLMAR ET VOUS	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	186,00
27/01/2020	SUBS22 : REMPL SUPPORTS STADES	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	956,80
27/01/2020	PLACE 6 MN / PETITE VENISE - MS30 - MISE EN LUMIERE	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
27/01/2020	ROUTE DE BALE - MS 35 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
27/01/2020	RUE DU WEIBELAMBACH - MS 38 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
27/01/2020	RUE DU DR BETZ - MS 14 - TVX ECLAIRAGE PUBLIC	BILD SCHEER CITEOS	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
27/01/2020	RUE DES VIGNES - MS 51 - SST - TVX ECLAIRAGE PUBLIC & ORANGE	DEPAN'ELEC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	500,00
27/01/2020	PLAN ANIMATION LUMIERE - MS 45 - TRANCHE 1 - GENIE ELECTRIQUE	EFFAGE ENERGIE AFC (A L'ATTENTION DE MR TUN UNLU)	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	35 892,99
27/01/2020	PRU LUXEMBOURG - RUES PRAGUE MADRID - ECLAIRAGE PUBLIC	EFFAGE ENERGIE AFC (A L'ATTENTION DE MR TUN UNLU)	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	8 869,21
27/01/2020	NPRU-BEL'AIR FLORIMONT-SECTEUR AMMERSCHWIHR- ECLAIRAGE PUBLIC	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
27/01/2020	INTERSECTION NORD/ETROITE - CREATION CARREFOUR A FEUX - MS 31	EFFAGE ENERGIE AFC (A L'ATTENTION DE MR TUN UNLU)	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	4 431,17
27/01/2020	ROUTE DE BALE - MS 35 - TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	4 921,50
27/01/2020	RUE DU DR BETZ - MS 14 - TVX SIGNALISATION LUMINEUSE	BILD SCHEER CITEOS	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
27/01/2020	FOURNITURE ET POSE DE BORNES ECLAIRAGE ACCES BOULISTES STADE DE L'EUROPE	VIGILEC PAULY FUSION AVEC SPIE CITYNETWORKS LE 1ER JANV. 2020	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
28/01/2020	AFFICHES MUPI X12 EXPO 75E ANNIV LIBE COLMAR	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	54,36
31/01/2020	TRANS. ROYAL KIDS MULHOUSE ALSH 3-5 VAC 28/02/20 CSC EUROPE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	245,00
31/01/2020	TRANS. CHATEAU HAUT KOENIGS ALSH 3-5 MER 29/01/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	285,00
31/01/2020	TRANSP. CGR 13/02/20 ELEM. BRANT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
31/01/2020	DEPLIANTS GRILLEN FEVRIER 2020 DEVIS N°0120-51603-IMP DU 31 01 2020	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	191,00
04/02/2020	RUES GUEBWILLER & ISENMANN - MSSS - TVX ECLAIRAGE PUBLIC	EFFAGE ENERGIE AFC (A L'ATTENTION DE MR TUN UNLU)	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	16 782,88
04/02/2020	RUE DU DR BETZ - MS 14 - TVX SIGNALISATION LUMINEUSE	BILD SCHEER CITEOS	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	3 878,40
04/02/2020	RUE DU DR BETZ - MS 14 - TVX ECLAIRAGE PUBLIC	BILD SCHEER CITEOS	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	9 226,98
05/02/2020	TRANS. MUSEE JOUET ALSH 6-11 MER 05/02/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
05/02/2020	TRANS.LAGUNA WEIL AM RHEIN MER 18/12/19 CSC EUROPE ALSH 3-5 6-11	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	770,00
05/02/2020	TRANS. SORTIE FAMILLES MARCHE NOEL STRASBOURG 21/12/19	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	465,00
06/02/2020	ACQUISITION DE VEHICULES	EUROVOIRIE	Marché	Simple ou unique	149 600,00
06/02/2020	ACQUISITION DE VEHICULES	GOUPIL INDUSTRIE	Marché	Simple ou unique	29 290,00
06/02/2020	ACQUISITION DE VEHICULES	CATRA RENAULT TRUCKS MULHOUSE	Marché	Simple ou unique	39 660,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MARS 2020

06/02/2020	ACQUISITION DE VEHICULES	CATRA RENAULT TRUCKS MULHOUSE	Marché	Simple ou unique	37 425,00
07/02/2020	ACHAT DE PC MAIRIE	ALSACE MICRO SERVICES	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	117 979,20
07/02/2020	ACHAT DE 48 PC ECOLES	ALSACE MICRO SERVICES	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	46 519,20
10/02/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 30/03/20 MAT. LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
10/02/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 31/03/20 MAT. LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
10/02/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 07/04/20 MAT. LILAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
10/02/2020	TRANSP. BOUXWILLER 06/03/20 ELEM. WALTZ	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	385,00
10/02/2020	TRANSP. ZOO MULHOUSE 18/05/20 MAT. MAGNOLIAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	480,00
10/02/2020	TRANSP. RUE STOCKHOLM 08/06/20 MAT. MAGNOLIAS	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
10/02/2020	TRANSP. CPAM 23/01/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	25,00
10/02/2020	TRANSP. CPAM 20/01/2020 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	25,00
10/02/2020	TRANSP. CPAM 24/01/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	25,00
11/02/2020	MODERNISATION VENTILATION MUSEE DU JOUET	GRAF RENE SAS GROUPE STHLE FRERES	Marché	Simple ou unique	170 758,20
12/02/2020	TRANSPORTS SCOLAIRES JANVIER 2020	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	5 538,80
12/02/2020	RESERVATION D'UN BUS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	290,00
13/02/2020	FOIRES MACARONS AIRE DE VIE	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	211,20
13/02/2020	TRANS. SORTIE FAMILLE ADOS LUGE GERADMER 22/02/20	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	285,00
14/02/2020	AFFICHES PORTES OUVERTES	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	178,08
14/02/2020	AFFICHES PBMG ESPACE MALRAUX	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	200,34
14/02/2020	ACHAT DE 26 PC PMC	ALSACE MICRO SERVICES	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	29 829,60
14/02/2020	TRANS. PARC EXPO LOCAGONFLE ALSH 6-11 VAC 28/02/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
17/02/2020	TRANSP. 05/03/20 COMEDIE DE COLMAR MAT. MACE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
18/02/2020	FOURNITURE ET POSE DE BORNES ECLAIRAGE ACCES BOULISTES STADE DE L'EUROPE	SPIE CITYNETWORKS	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	18 541,78
18/02/2020	TRANSP. BOUXWILLER 11/06/20 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	385,00
18/02/2020	TRANSP. BOUXWILLER 12/06/20 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	385,00
18/02/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	80,00
18/02/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 07/05/20 ELEM. PASTEUR	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	80,00
18/02/2020	TRANSP. SALLE EUROPE 20/03/20 ELEM. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
18/02/2020	TRANSP. HOLTZWHR 12/06/20 ELEM. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	110,00
18/02/2020	TRANSP. KINTZHEIM 02/07/20 ELEM. BARRES	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	265,00
24/02/2020	CARTONS D INVITATION EXPO PBMG ESP MALRAUX	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	816,00
25/02/2020	TVX JALONNEMENT DYNAMIQUE - PARKING MONTAGNE VERTE	EIFFAGE ENERGIE AFC (A L'ATTENTION DE MR TUN UNLU)	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	39 532,99
26/02/2020	TRANSPORTS SCOLAIRES FEVRIER 2020	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	3 855,20
26/02/2020	DEPLIANTS GRILLEN AVRIL 2020 DEVIS N°2020-08537 DU 08 01 2020	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	240,00
26/02/2020	DEPLIANTS GRILLEN JUIN 2020 DEVIS N°2020-08538 DU 08 01 2020	AGI IMPRIMERIE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	240,00
27/02/2020	IMPRESSION 60 EX AFFICHES MUPI COLMAR & VOUS	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	234,72
27/02/2020	IMPRESSION 60 EX. AFFICHES MUPI SITE INTERNET	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	234,72
28/02/2020	TRANS. LASER GAME COLMAR ALSH 6-11 MER 18/03/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
02/03/2020	TRANSP. SALLE DE SPECTACLE 27/04/20 MAT. ROSES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	98,00
02/03/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 30/03/20 MAT. MUGUETS	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
03/03/2020	Mission de fouille archéologique préventive sur le site du Koifhus Colmar	INRAP	Marché	Simple ou unique	87 190,63
03/03/2020	IMPRESSION 85 AFFICHES MUPI LE GRILLEN DEVIS N°734 - 53431/0 - SG DU 24 02 2020	IMPRIMERIE VISIANCE	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	121,10
04/03/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 11/06/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
04/03/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 09/04/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
04/03/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 28/05/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
04/03/2020	TRANSP. OBSV. DE LA NATURE 04/06/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
04/03/2020	TRANSP. MARE DU FRONHOLTZ 07/05/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MARS 2020

04/03/2020	TRANSP. MARE DU FRONHOLTZ 25/06/20 ELEM. BARRES	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	65,00
05/03/2020	TRANSP. ECOMUSEE 07/04/20 ELEM. MACE + SERPENTINE UNGERSHEIM	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	210,00
05/03/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 16/03/20 ELEM ANNE FRANK	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
06/03/2020	MAINTENANCE PORTES COUPE FEU PARCS STATIONNEMENT ET MARCHÉ COUVERT	KONE	Marché	Simple ou unique	3 829,98
06/03/2020	MAINTENANCE PORTES COUPE FEU PARCS STATIONNEMENT ET MARCHÉ COUVERT	KONE	Marché	Simple ou unique	20 531,35
06/03/2020	TRANS. SORTIE FAMILLE CARNAVAL MULHOUSE 22/02/20	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	60,00
09/03/2020	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	GAIAL DECONSTRUCTION ET DESAMIANTAGE	Marché	Simple ou unique	56 342,40
09/03/2020	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	TPN	Marché	Simple ou unique	52 573,20
09/03/2020	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	LABEAUNE	Marché	Simple ou unique	20 253,60
09/03/2020	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	ELECTRICITE VINCENTZ	Marché	Simple ou unique	42 000,00
10/03/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 07/05/20 MAT. MUGUETS INITIALEMENT PREVU LE 20/03/20	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,00
10/03/2020	FOURN.PANNEAU P. INTERD.NOURRISSEGE OISEAUX	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	548,40
10/03/2020	CREATION FICHER -REGLEMENT AIRE DE FITNESS-	IMPRIMERIE MOSER	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	72,00
11/03/2020	RENOVATION REVETEMENT PISTE ATHLETISME STADE EUROPE	ART-DAN IDF	Marché	Simple ou unique	408 162,03
11/03/2020	TRANS. RENCONTRE INTER-CLAS 13/03/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,01
11/03/2020	TRANS. SPA RIBEAUVILLE SORTIE 11/03/20 ESF SEMAINE DROITS FEMME	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,01
11/03/2020	TRANS. VAISSEAU STRASBOURG ALSH 3-5 MER 18/03/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,01
12/03/2020	TRANS. SAUSHEIM ESCAPE ALSH 6-11 MER 01/04/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	310,00
12/03/2020	TRANSP. MUSEE UNTERLINDEN 09/03/20 MAT. PASTEUR	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	0,00
13/03/2020	ACHATS POCHETTES D'URBANISME CERTIFIEES	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	1 029,73
13/03/2020	TRANSP. 26/06/20 ZOO MULHOUSE ELEM. MACE	KUNEGEL TRANSPORT	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	245,00
17/03/2020	CONCEPTION ET REALISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION	MAETVA	Marché	Bon de commande mono attrib	200 000,00
18/03/2020	ACHAT DE 10 TABLETTES CRECHES	ALSACE MICRO SERVICES	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	14 148,00
18/03/2020	ACHAT DE 22 PC ECOLES POUR VPI + LICENCES	ALSACE MICRO SERVICES	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	24 019,20
26/03/2020	TRANS. LUGE LAC BLANC ALSH 6-11 VAC 28/02/20 FLORIMONT	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	198,00
26/03/2020	TRANS. PISCINE ALSH 6-11 VAC 18/02/20 CSC EUROPE	AUTOCARS ROYER 68	Marché subséquent générés automatiquement	Simple ou unique	49,01
30/03/2020	DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	ZWICKERT AUGUSTE SAS	Marché	Simple ou unique	159 556,54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 7 Décision modificative n° 1 - 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjoints Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 7 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2020

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu le rapport de présentation annexé en pièce jointe

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2020 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

Budget principal Ville	-5 249 900 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	-5 249 900 €

Le Maire

Décision Modificative N° 1-2020

Ville de Colmar

Annexe 1 au rapport n° 7

Exercice 2020

MERCI

à l'ensemble des Colmariens
d'avoir permis de faire reculer le virus



#Colmar
Covid-19
solidaire !

Travaux - Koïfhus



Continuité du service public

colmar.fr/covid-19

Rapporteur :
Monsieur JAEGY
Adjoint au Maire

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
2. Chapitre 73 - Impôts et taxes	5
3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	5
4. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	5
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	6
1. Chapitre 011 - Charges à caractère général	6
2. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	7
3. Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	7
II. La section d'investissement	7
A. Les recettes réelles d'investissement.....	7
B. Les dépenses réelles d'investissement.....	8
1. Les dépenses d'équipement.....	8
2. Les dépenses imprévues.....	9
CONCLUSION	9

PRESENTATION GENERALE

La France fait face à une crise sanitaire sans précédent du fait de la pandémie du Covid-19.

Les mesures de confinement mises en place depuis le 17 mars 2020 par le gouvernement pour lutter contre la crise du coronavirus ont radicalement modifié notre quotidien.

Dans ce contexte de crise sanitaire, dont les conséquences économiques seront considérables, la Ville de Colmar s'est organisée sur tous les plans pour y faire face.

Ainsi, une cellule de crise présidée par le Maire s'est tenue quotidiennement afin de prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie et adapter le service public rendu.

Il s'agissait également de prendre des dispositions pour anticiper et accompagner la reprise de tous les secteurs de l'économie et éviter ainsi de plonger dans une crise sociale.

La présente **décision modificative n° 1** de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les crédits inscrits au budget primitif, pour tenir compte notamment de l'impact budgétaire de ces différentes mesures.

Il s'agit là d'une première adaptation des moyens financiers de la collectivité face à la crise, étant précisé qu'il conviendra de compléter et d'affiner les chiffres en fonction de l'évolution de la situation.

Elle se caractérise :

- pour **la section de fonctionnement** par :
 - ✓ un ajustement à la baisse des dépenses de **277 500 €** pour tenir compte essentiellement de manifestations qui ne se tiendront pas en 2020 ou de la fermeture de structures,
 - ✓ une diminution des recettes de **5 249 900 €** consécutive principalement aux mesures de gratuité du stationnement et de moindres recettes des parcs de stationnement, de fermetures de structures, d'exonération partielle du paiement des redevances d'occupation du domaine public, de la taxe de séjour et de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Il en résulte un repli de **l'épargne brute** de **4 972 400 €** par rapport au budget primitif 2020 pour atteindre **15 556 600 €**. Malgré cette diminution, l'épargne brute reste très nettement supérieure à celle du début de mandat (2014) où elle s'établissait à **7 576 500 €**.

La **solidité financière obtenue** par la mise en œuvre d'une **qualité de gestion exemplaire depuis des années**, permet à la Ville de Colmar d'absorber l'effet ciseau découlant des premières mesures prises pour faire face à cette crise sanitaire inédite.

Il convient de souligner que la Ville Colmar peut faire valoir d'avoir constitué **4,043 M€ de marges de manœuvre supplémentaire** par rapport aux limites fixées par le pacte de confiance, ce qui lui permet de faire face à la crise : **71,581 M€** de dépenses de fonctionnement ont été réalisés en 2019 contre **75,624 M€** autorisés par arrêté du Préfet du Haut-Rhin.

- pour la **section d'investissement** notamment par des réaffectations de crédits entre chapitres. Le montant total des investissements reste inchangé, afin, entre autres objectifs, de soutenir l'activité économique.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **- 277 500 €** en dépenses et à **- 5 249 900 €** en recettes.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en recul de **5,06 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif.

Libellés	B.P. 2020	DM n° 1 - 2020	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 500 000	0	7 500 000	0,00%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 003 000	0	1 003 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	16 361 500	-4 284 700	12 076 800	-26,19%
73 IMPOTS ET TAXES	57 912 000	-902 000	57 010 000	-1,56%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 766 500	-23 200	17 743 300	-0,13%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 104 500	-40 000	2 064 500	-1,90%
76 PRODUITS FINANCIERS	924 000	0	924 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 500	0	80 500	0,00%
Total général	103 652 000	-5 249 900	98 402 100	-5,06%

1. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils sont revus à la baisse pour un montant de **4 284 700 €** en raison des principaux ajustements suivants :

- **droits de stationnement** : **- 1 540 000 €** en lien avec la mesure exceptionnelle de **stationnement gratuit** en surface qui est maintenue jusqu'au 30 septembre afin de faciliter la relance économique des commerces du centre-ville ;
- **forfait de post-stationnement** : **- 300 000 €** compte tenu de la gratuité du stationnement sur la période indiquée ci-dessus ;
- **droits d'entrée des parkings en ouvrage** : **- 1 578 000 €** en raison d'une moindre fréquentation ; à noter également que la Ville a accueilli gratuitement dans les écoles les enfants des personnels soignants, de la police nationale, de la gendarmerie, des

EHPAD, des sapeurs-pompiers, des services sociaux de la petite enfance et de la police municipale ;

- **auberge de jeunesse de la Mittelharth** : - 200 000 € pour tenir compte de sa fermeture pendant la période du confinement et d'une baisse de la fréquentation dans les mois à venir ;
- **petite enfance** : - 194 650 € (fermeture des crèches, haltes-garderies, minicrèches et multi-accueil) ;
- les **activités culturelles** : - 187 450 € (fermeture des structures : pôle média culture, conservatoire école d'arts plastiques, théâtre municipal, salle de spectacle Europe, musée Bartholdi ...);
- les **activités sportives** : - 173 100 € (fermeture des piscines : - 163 000 € et annulations de manifestations : 10 100 €) ;

2. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont en repli de 902 000 € et se ventilent comme suit :

- **la taxe de séjour** : - 330 000 € suite à la baisse de la fréquentation touristique ;
- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** : - 373 000 €. Dans le cadre des mesures d'aide aux entreprises, un dégrèvement pour 2020 de 50 % de la taxe locale sur la publicitaire extérieure (TLPE) leur sera accordé en 2020. La délibération validant cette disposition sera soumise au Conseil Municipal du 25 mai 2020 ;
- **les droits de place** : - 199 000 € du fait de la fermeture de tous les marchés pendant la période de confinement et la gratuité accordée jusqu'au 30 septembre 2020.

3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en diminution de 23 200 €, avec notamment la non-reconduction du dispositif du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qui vise à l'équilibre des territoires notamment en matière culturelle (- 16 000 €) et des participations qui devaient être versées par différents organismes (- 7 200 €), en raison de l'annulation des spectacles de la salle Europe.

4. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ils sont en retrait de 40 000 €. Il a été tenu compte de moindres locations en raison de la fermeture de structures comme la Maison des Associations, le stade ou les gymnases.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont en retrait de **277 500 €**, soit **- 0,37 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif.

Libellés	BP 2020	DM n° 1 - 2020	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 269 500	0	17 269 500	0,00%
012 CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIMILES	45 300 000	0	45 300 000	0,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 057 500	-67 500	990 000	-6,38%
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000	0	50 000	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 213 000	-210 000	10 003 000	-2,06%
66 CHARGES FINANCIERES	1 397 500	0	1 397 500	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	420 500	0	420 500	0,00%
Total général	75 708 000	-277 500	75 430 500	-0,37%

1. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les crédits inscrits budget primitif pour ce chapitre restent inchangés.

En effet, les dépenses nouvelles induites par la lutte contre le Covid-9 sont compensées par des diminutions de dépenses découlant de la fermeture de certaines structures, générant de fait des économies.

Les augmentations de crédits pour **168 700 €** concernent les postes suivants :

- achat de produits désinfectants, gel hydroalcoolique, visières, gants, masques, vitres de protection en plexiglas pour **139 200 €**,
- augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux et bureaux partagés (**+ 10 000 €**),
- phase de test pour la désinfection des lieux publics (**+ 9 500 €**),
- abonnement à des ressources numériques : livres et disques par le Pôle Média Culture suite à fermeture pour **10 000 €**.

Elles sont intégralement compensées par des baisses de charges.

Les principales diminutions sont les suivantes :

- **- 39 700 €** pour les fluides (eau, énergie, électricité, chauffage...),
- **- 25 400 €** pour le nettoyage des locaux,
- **- 19 000 €** pour les locations mobilières et immobilières,
- **- 15 700 €** pour les transports,
- **- 28 800 €** pour les Ciné Pass,
- **-15 100 €** pour le Festival Off et la fête de la musique.

2. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles sont globalement en repli de **210 000 €** suite à des diminutions de subventions en raison de l'annulation des manifestations, à savoir :

- - **228 000 €** pour le Festival international de Colmar
- - **48 000 €** pour la fête du printemps (marché de Pâques)
- - **30 000 €** pour le marathon et le Tour d'Alsace.

Par ailleurs, la ligne budgétaire subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé est abondée de **96 000 €**, dont :

- **74 500 €** au titre de l'aide au l'aide aux parents d'élèves. En effet, la Ville de Colmar a décidé de reverser aux **1 565** familles colmariennes, dont les enfants bénéficient de la cantine, une aide au pouvoir d'achat de **55 €**.

Cette aide a vocation à restituer aux familles la part de la contribution de la Ville à l'association Préalys, délégataire de la restauration scolaire pour la durée de la fermeture des cantines ;

- **21 500 €** pour le soutien aux commerces (aide aux vitrines de Colmar à la création d'objets promotionnels, participation à l'installation de distributeurs de gels hydroalcooliques, aide à la transition pour le numérique, campagne de communication en soutien aux commerçants).

3. Chapitre 014 - Atténuations de produits

Suite à la baisse du produit attendu au titre de la taxe de séjour, comme évoquée plus haut, le reversement du produit de la taxe de séjour est revu à la baisse à raison de :

- - **37 500 €** pour le reversement à l'Office du Tourisme
- - **30 000 €** pour le reversement de la taxe additionnelle au Conseil Départemental du Haut-Rhin.

II. La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à **0 €** et en recettes à **+ 4 972 400 €**.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2020 + Reports	D.M. n° 1 - 2020	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2020	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 351 870	0	4 351 870	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 322 000	0	4 322 000	0,00%
13	Subventions d'investissement	9 517 730	0	9 517 730	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 530 800	4 972 400	10 503 200	89,90%
21	Immobilisations corporelles	56 600	0	56 600	0,00%
27	Autres immobilisations financières	860 800	0	860 800	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	218 000	0	218 000	0,00%
	Total	24 857 800	4 972 400	29 830 200	20,00%

Suite à la baisse de l'épargne brute, il convient de compléter le besoin de financement de la section d'investissement par le recours à l'emprunt pour un montant de **4 972 400 €**.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

Intitulés	B.P. 2020 + Reports	D.M. n° 1 - 2020	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2020	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	44 926 000	-367 600	44 558 400	-0,82%
Dépenses financières	6 643 900	0	6 643 900	0,00%
Dépenses imprévues	0	367 600	367 600	
Opérations pour le compte de tiers	62 900	0	62 900	0,00%
Total	51 632 800	0	51 632 800	0,00%

1. Les dépenses d'équipement

Elles sont globalement en recul de **367 600 €**. Cet ajustement est compensé par l'inscription pour un montant identique de dépenses imprévues ayant vocation à faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles liées au Covid-19.

a) Les subventions d'équipement

Elles sont revalorisées de **5 200 €** dont **5 000 €** pour les aides aux commerces.

b) Immobilisations corporelles

Les crédits révisés à la baisse pour un montant de **545 360 €** sont les suivants :

- **- 220 000 €** au titre des travaux d'éclairage public,
- **- 158 360 €** pour tenir compte du calendrier d'exécution des travaux du fait du confinement,

- - 85 000 € pour le changement des bancs du cimetière qui n'interviendra pas cette année,
- - 32 000 € pour les travaux de l'éclairage subaquatique qui ne peuvent être réalisés en l'état,
- - 30 000 € suite à l'annulation de la mise en valeur végétale pour le fleurissement 2020,
- - 20 000 € pour des travaux au centre hippique de Colmar qui seront décalés en 2021.

Les nouvelles opérations ou les abondements de crédits se montent à 172 560 €, à savoir notamment :

- les travaux dans les écoles pour 105 500 €, dont 85 500 € au titre de la réfection de la cour de l'école élémentaire Jean Macé et 20 000 € pour l'amélioration de la mise en conformité des sorties de secours de l'école Jean-Jacques Rousseau,
- l'ajustement des crédits pour les travaux d'amélioration des ouvrages d'art suite à la consultation des entreprises (+ 65 000 €).

2. Les dépenses imprévues

Il est proposé d'ajouter des crédits pour dépenses imprévues à hauteur de 367 600 € qui permettront de répondre rapidement à des aléas liés au Covid-19.

CONCLUSION

En dépit de la crise sanitaire du coronavirus, la solidité financière de la Ville de Colmar lui permet d'y faire face grâce aux efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années. La Ville de Colmar dispose ainsi d'une marge de manœuvre supplémentaire de 4 M€ par rapport aux préconisations du pacte de confiance lui permettant de maintenir une capacité d'autofinancement substantielle et de préserver ainsi un niveau d'investissement très élevé de 41,2 M€. Ces dépenses seront autofinancées à hauteur de 40 % malgré les pertes de recettes, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, dès le début de la crise, la Ville de Colmar a fait preuve de réactivité en prenant les mesures permettant de faire face à cette crise sanitaire inédite tout en apportant son soutien à l'économie locale.

Cette décision modificative n° 1 constitue un premier bilan de l'impact financier de l'épidémie de coronavirus qu'il conviendra d'ajuster ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 8 Aide au pouvoir d'achat aux familles des enfants accueillis à la cantine.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

En l'absence de Mme PELLETIER qui n'a pas pris part au vote

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 8 AIDE AU POUVOIR D'ACHAT AUX FAMILLES DES ENFANTS ACCUEILLIS À LA
CANTINE**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

Depuis le lundi 9 mars, les écoles maternelles et élémentaires colmariennes ont fermé leurs portes dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid19. Cette décision a brutalement privé les enfants d'école, mais également de la pause méridienne au cours de laquelle ils se retrouvent à la cantine scolaire pour un repas équilibré.

De plus, la fermeture des cantines scolaires a également aggravé la situation financière de familles colmariennes. En effet, depuis le 9 mars et jusqu'à la réouverture des établissements scolaires, les familles supportent intégralement les dépenses alimentaires, impactant lourdement leur budget.

Pour réduire les conséquences financières de la fermeture des cantines, il est proposé qu'une aide au pouvoir d'achat soit versée aux familles colmariennes, dont les enfants bénéficient de la restauration scolaire de façon mensuelle. Le montant de la participation municipale à destination de ces familles s'élève à **55 € par enfant**.

Cette mesure est financée par la part de la contribution versée par la Ville de Colmar à l'association Préalys, délégataire du service public de restauration scolaire, pour les 2 mois de fermeture des cantines.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

l'attribution d'une aide au pouvoir d'achat au bénéfice des familles des enfants accueillis à la cantine de façon mensuelle

DECIDE

- d'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 9 Opération complémentaire de travaux dans les écoles.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 9 OPÉRATION COMPLÉMENTAIRE DE TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

Dans le cadre de la planification des travaux pour les écoles, il est proposé, chaque année, de faire procéder à la réalisation des travaux de réfection et d'entretien des bâtiments scolaires, ainsi que d'aménager et d'équiper les cours extérieures.

Pour rappel, au titre de l'année 2020, une enveloppe de 60 000 € a été inscrite pour les travaux de cours et d'équipement de jeux extérieurs.

En raison de la pandémie de Covid19, les entreprises ont suspendu les chantiers de voirie. Rapidement, le gouvernement et le secteur du BTP se sont accordés pour une reprise de l'activité des entreprises du BTP en adaptant leurs méthodes de travail.

Dans cette perspective, il a été proposé la réalisation d'une opération complémentaire de travaux de cour, à savoir la reprise de l'enrobé de la cour de l'école élémentaire Jean Macé. Ces travaux de voirie sont liés à l'usure de la surface de la cour, ils permettront d'éviter à terme les risques de chutes des enfants en raison de la présence de fissures ou de trous. De plus, cela correspond à une attente forte de la direction d'école et des parents d'élèves.

Le montant prévisionnel des travaux de voirie de la cour de l'élémentaire Jean Macé s'élève à 85 488,24 € TTC. L'ajout de cette somme à l'enveloppe annuelle du service de l'enseignement primaire est lié à une opération de voirie non réalisée.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

A P P R O U V E

L'opération complémentaire de travaux de cour telle que présentée ci-dessus.

DIT

que les crédits d'investissement sont inscrits au Budget Primitif 2020.

A U T O R I S E

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 10 Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Louis Pasteur à la rentrée 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 10 PROJET DE FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR
À LA RENTRÉE 2020**

Rapporteur : Mme ODILE UHLRICH-MALLET, Adjointe

L'Inspection de l'Éducation Nationale, conformément aux articles L212-1 du Code de l'éducation et L2121-30 du Code général des collectivités territoriales, sollicite l'avis de la Ville de Colmar pour la création d'une école primaire, comportant une direction d'école unique, en procédant à la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire Pasteur.

Une telle mesure permettrait :

- Une continuité pédagogique améliorée au bénéfice des élèves ;
- Une meilleure efficacité administrative pour le fonctionnement de l'établissement ;
- Une cohérence éducative accrue au sein de la communauté scolaire ;
- Le recours à un interlocuteur unique pour la commune afin de traiter les affaires scolaires (conseils d'école, subventions, travaux, mise en sécurité du bâtiment, ...).

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibérations suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

Vu l'avis favorable émis par Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale au profit d'un regroupement sous une même direction des écoles maternelle et élémentaire Pasteur,

CONSIDERANT

Que cette demande répond à des considérations pédagogiques et fonctionnelles tout en favorisant une meilleure synergie au sein de la communauté scolaire,
qu'il y a lieu de désigner les nouveaux représentants
de la Ville au sein de son conseil d'école, soit un titulaire et un suppléant,
après avoir délibéré,

APPROUVE

Le principe de fusion des écoles maternelle et élémentaire Pasteur en une seule école primaire Pasteur, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021

DESIGNE

En qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'école primaire Pasteur à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 :

Titulaire : Mme Odile UHLRICH-MALLET

Suppléant : Mme Isabelle FUHRMANN

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 11 Aide financière nominative de la Ville de COLMAR pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer..

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 11 AIDE FINANCIÈRE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT À UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VÉLO NEUF PAR FOYER.

Rapporteur : M. RENÉ FRIEH, Adjoint

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide de 100 € par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel. Cette mesure a évolué plusieurs fois depuis sa mise en place pour en arriver aux modalités suivantes :

- Pour l'achat d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 120 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1^{ère} demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer, l'aide attribuée est de 200 €.
- Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel, l'aide attribuée est de 100 €.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans l'ensemble des précédents états de 2008 à février 2020.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville :

Total	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
2008	5 781	573 749,30
2009	3 269	325 043,13
2010	1 775	176 713,9
2011	1 633 dont 17 vélos électriques	163 423,06
2012	1 355 dont 19 vélos électriques	135 831,57
2013	1 123 dont 31 vélos électriques	114 282,91
2014	1 288 dont 55 vélos électriques	142 854,22

2015	1 122 dont 66 vélos électriques	135 167,05
2016	975 dont 81 vélos électriques	118 986,59
2017	854 dont 20 vélos électriques	102 647,86
2018	817 dont 72 vélos électriques	99 567,72
2019	797 dont 148 vélos électriques	99 740,73

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2020 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
10/02/2020	43 vélos dont 6 vélos électriques	5 440,00
<u>25/05/2020</u>	130 vélos dont 22 vélos électriques	16 400,00
<u>Total en 2020</u>	173 vélos dont 28 vélos électriques	21 840,00

Cumul des dépenses pour la période de 2008 à 2020:

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
<u>TOTAL de 2008 à 2020</u>	20 962 dont 537 vélos électriques	2 209 848,04

En outre, il a été décidé par délibération du 4 février 2019, de faire bénéficier à un ayant droit de la gratuité de son achat dans le cadre du 20 000€ vélo, qui s'est ainsi vu rembourser la totalité de son acquisition.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Environnement, développement durable et modes de déplacements du 5 juin 2014,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.

D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 12 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE POUR LA RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES.

Présents

Mmes et MM. les Adjoints Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 12 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE POUR LA RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

Rapporteur : M. RENÉ FRIEH, Adjoint

La préservation et la gestion des ressources en eau sont un enjeu majeur pour une réelle qualité de vie.

La récupération et l'utilisation des eaux de pluie répondent au double objectif d'économie de la ressource en eau potable et de sensibilisation du public à son utilisation non domestique extérieure (arrosage du jardin, lavage des sols,...).

Dès 2009, la Ville de Colmar a souhaité encourager cette initiative, et conformément à son engagement dans le cadre de l'Agenda 21, a renouvelé, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 16 avril 2014, l'aide apportée à chaque foyer colmarien pour l'achat d'une ou plusieurs cuves de récupération des eaux de pluie.

Ainsi, la contribution financière portée par la Ville (plafonnée à 100 €) se monte à 25 % de la fourniture du ou des réceptacles d'une capacité minimale de 0,5 m³.

Pour mémoire le montant des remboursements et le nombre de bénéficiaires déjà effectués au titre de ce dispositif sont les suivants :

Exercice	Nombre de bénéficiaires	Participation Ville
2009	2	41,50 €
2010	2	129,97 €
2011	9	461,39 €
2012	6	225,84 €
2013	6	251,46 €
2014	4	213,48 €
2015	4	260,32 €
2016	5	316,00 €
2017	2	123,98 €
2018	3	70,91 €
2019	7	293,12 €
TOTAL	50	2 387,97 €

Il est proposé d'attribuer la participation de la Ville au nouveau foyer bénéficiaire inscrit sur la liste ci-dessous :

NOM DU DEMANDEUR	PRENOM DU DEMANDEUR	ADRESSE	COÛT DE L'ACQUISITION	PARTICIPATION DE LA VILLE
			119,00 €	29,75 €
			259,90 €	64,97 €

Nombre d'enregistrement : 2

Montant total de la participation Ville : 94,72 €

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, développement durable et modes de déplacements du 5 juin 2014,

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées et adoptées par délibération en date du 16 avril 2014

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
TECHNIQUES
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 13 Salle de spectacles Europe : programme de la saison 2020-2021.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 13 SALLE DE SPECTACLES EUROPE : PROGRAMME DE LA SAISON 2020-2021

Rapporteur : Mme CÉCILE STRIEBIG-THEVENIN, Adjointe

Le projet artistique et culturel de la Ville de Colmar pour la salle Europe prévoit l'engagement et le soutien aux compagnies régionales à travers la diffusion de spectacles et de nouvelles créations et l'accueil de résidences d'artistes.

Ce projet artistique et culturel implique également le déploiement de la pratique artistique et d'actions de sensibilisation afin de favoriser l'ancrage de la salle Europe à son territoire.

La salle Europe est aujourd'hui bien identifiée des réseaux culturels tels que ceux de la Drac, de la Daac, de la Région et du Département, de l'Agence Culturelle Grand Est et du réseau Quint'est. La salle Europe émerge à plusieurs des dispositifs de ces institutions et participe régulièrement à l'animation de ces réseaux.

En pleine crise du Covid, la plupart des spectacles annulés entre le 6 mars et aujourd'hui ont été reportés au premier trimestre de la saison 2020-2021 à la place de nouveaux spectacles initialement programmés, mais reportés à la saison 2021-2022.

Cette nouvelle saison repose toujours sur une sélection de spectacles de grande qualité et accessibles au plus grand nombre. Des créations originales, des spectacles d'actualité, des thèmes engagés ainsi qu'une vaste proposition à destination du jeune public et des familles.

Tous les spectacles relèvent des différents domaines du spectacle vivant avec une prédominance du Théâtre.

Quatre spectacles gratuits relèvent du dispositif « La salle Europe est à vous » à l'automne, l'hiver et au printemps. Ils offrent une entrée facile et variée vers le spectacle vivant et favorisent la fréquentation et la découverte de la salle par un plus large public.

Le budget artistique consacré aux spectacles et représentations pour cette future saison 2019-2020 s'élève à 140 000 €. Le nombre de représentations a baissé d'une quinzaine de séances pour un plus grand nombre de spectacles différents. Le budget vient en diminution de 19 000€ par rapport à l'enveloppe artistique du budget 2019 (159 000€) afin de procéder à la stabilisation d'un résultat financier entre dépenses et recettes.

Pour la saison 2020-2021, il est proposé de retenir :

A destination des plus petits (dès 6 mois)		
JP Danse	Hallux et Poplité	1
JP Danse	Papier 1	1
A destination des 2-6 ans		
JP Danse	Bleu comme une orange	3
JP Danse/théâtre	les pieds dans le plat	4
JP Danse	jusqu'à l'os	2
JP Danse	HiHaHutte	3

A destination des 6-13 ans		
JP musique théâtre	Dans l'air du temps	1
JP musique	Blue Suede Shoes	1
JP Danse	Danser Mozart au XXI ième siè	1
JP Théâtre	LISALIRA	1
JP Théâtre	la nuit des rois	1
JP Théâtre	Ce jour là	3
JP Conte	Au creux de l'oreille	1
Spectacles Tout public, Théâtre		
théâtre	Après la fin	1
théâtre	La nuit de la peur	4
théâtre	La Tristesse de l'éléphant	3
théâtre	Triptyque	2
théâtre	Phèdre	5
théâtre	Les mêmes porteurs	7
clown	Solo pour un clown	2
Théâtre	Les Invuks	1
Théâtre	Fantôme Bright side	1
JP	Comme à l'entrainement	2
Théâtre	Le reste est silence	1
Théâtre	York	3
Théâtre	France	1
Théâtre	Cosmogonie	3
Spectacles Tout public, un autre cirque		
Magie nouvelle	Gimme Shelter	4
JP Cirque Danse	Papier 2	1
Cirque	Monki Static	3
Spectacles Tout public, musique		
musique	Ingmar et San salvador	1
Musique	Comme une fiction	3
Musique	Runny Noise	8
Musique/théâtre	L'autoroute du soleil	1
Spectacles Tout public, danse		
Danse	RetisenS	2
Danse	Morituri	2
36 spectacles	nombre de représentations	84

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

ADOpte

La programmation artistique proposée pour la saison 2020-2021

DIT

Que les crédits relatifs aux spectacles prévus en 2020 sont prévus au budget 2020

DECIDE

D'inscrire les crédits nécessaires aux spectacles prévus en 2021, au budget primitif 2021 selon les précisions du rapport

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer les différents contrats d'engagement pour les spectacles et représentations mentionnés ci-devant

CHARGE

M. le Maire ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 14 Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 14 ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION POUR UN DISPOSITIF D'ALERTE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES

Rapporteur : Mme CHRISTIANE CHARLUTEAU, Adjointe

Par délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014, la Ville de Colmar, afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement chez elles, accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte et d'assistance (téléassistance). Cette action, à distinguer de la participation financière à la protection des habitations, résulte des 35 nouveaux engagements pris par l'équipe majoritaire.

Cette aide financière se traduit par le versement de 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou d'abonnement.

Les conditions d'attribution pour pouvoir bénéficier de cette aide financière sont les suivantes :

- être âgé de 75 ans et plus ;
- habiter Colmar ;
- vivre à domicile ;
- être en situation de « fragilité ».

Il convient, dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville à 12 personnes.

Le récapitulatif de l'intervention de la Ville se présente comme suit :

Intitulé	Nombre de personnes bénéficiaires	Montant de l'intervention de la Ville
Aide de 120 €	11	1 320 €
Aide inférieure à 120 €	1	90 €
Total	12	1 410 €

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, 177 personnes auront bénéficié de cette mesure pour un montant total de 21 210 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération

suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une aide financière à 12 Colmariens remplissant les conditions précisées ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar Fonction 61 compte 657.4.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 15 Renouvellement de la convention de partenariat pour le tri des déchets et la propreté de la rue de l'Espérance.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 15 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRI DES
DÉCHETS ET LA PROPRETÉ DE LA RUE DE L'ESPÉRANCE**

Rapporteur : Mme CHRISTIANE CHARLUTEAU, Adjointe

Par délibération en date du 28 mai 2018, la Ville de Colmar a décidé de confier à M. LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur demeurant 22 rue de l'Espérance, une mission visant à améliorer le tri des déchets et la propreté sur le site de la rue de l'Espérance.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Ville de Colmar, M. LAVENTIN était chargé :

- d'assurer une surveillance régulière du site
- d'évacuer les encombrants susceptibles d'entraver la circulation de la desserte ROHR sur la voie ferrée longeant le quartier et de les porter à la déchetterie
- de veiller à faire respecter la propreté du site par les habitants
- d'accompagner les habitants à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages ou proposer ce service aux habitants s'il s'agit d'encombrants ordinaires.

Cette prestation n'englobait pas l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement professionnel, dont la responsabilité incombe à chaque famille concernée.

En contrepartie, la Ville de Colmar a financé les prestations réalisées à raison d'un montant forfaitaire de 8 000 € maximum par an, payable en 12 mensualités de 666,50 € après contrôle du service fait par les services municipaux compétents.

Le bilan de l'année écoulée (juin 2019 – mai 2020) est globalement satisfaisant :

- concernant la sécurité, la situation est redevenue stable. Suite aux incidents de l'été dernier, une collaboration a pu voir le jour entre la Police Municipale et M. LAVENTIN.
- la desserte ROHR circule sans encombre. M. LAVENTIN est en contact direct avec la SNCF ; il veille à maintenir la voie ferrée dégagée et est présent à chaque passage du train.
- la propreté du site est en voie d'amélioration. Il y a moins de stockage dans et devant la rue de l'Espérance, mais il est observé un déplacement du stockage sur le terrain d'en face, non clôturé, et relevant de l'exploitation de l'aérodrome. Un effort particulier sera demandé à Monsieur LAVENTIN et à l'ensemble des habitants du quartier pour éviter tout dépôt de déchets aux abords du site.
- l'utilisation des bornes de tri est acceptable concernant le papier/plastique, qui est relevé régulièrement. L'effort doit être maintenu pour le verre (relève beaucoup moins fréquente). M. LAVENTIN veille à sensibiliser les habitants, et les enfants en particulier, à l'importance du tri des déchets et aux conséquences sur l'image du quartier, la santé, l'environnement en lien

avec Colmar Agglomération et APPONA. L'effort doit être accentué sur cet aspect.

- une collaboration plus importante s'est instaurée entre M. LAVENTIN, désormais identifié « référent du quartier » et différents interlocuteurs : services de la Ville et de Colmar Agglomération, la SNCF, APPONA, l'entreprise TP Service. A noter également la participation régulière de Monsieur LAVENTIN au Comité de Pilotage, au sein duquel sont évoqués les différents problèmes repérés, les solutions envisagées ou encore les projets d'actions.

Au vu de ce bilan, il est proposé de renouveler la convention conclue entre la Ville de Colmar et M. LAVENTIN Ismaël pour une durée de 1 an, de juin 2020 à mai 2021, avec comme objectifs :

- d'assurer une surveillance régulière du site
- d'évacuer les encombrants susceptibles d'entraver la circulation de la desserte ROHR sur la voie ferrée longeant le quartier et de les porter à la déchetterie
- de veiller à faire respecter la propreté du site et du terrain attenant, rue Hartmann,
- d'accentuer les efforts sur le tri des déchets, tout en continuant à sensibiliser les habitants au respect des consignes et améliorer l'utilisation des bornes de tri.
- d'accompagner les habitants à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages ou proposer ce service aux habitants s'il s'agit d'encombrants ordinaires.
- de maintenir le partenariat et la représentation du quartier avec les différents services

En contrepartie de ces prestations, il est proposé de rémunérer M. LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur, à raison d'un montant forfaitaire de 8 000 € maximum par an, payable en 12 mensualités de 666,50 € après contrôle du service fait par les services municipaux compétents.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de partenariat jointe à la présente délibération entre la Ville de Colmar et

M. LAVENTIN Ismaël

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2020 et 2021

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire



Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et Monsieur LAVENTIN Ismaël

Entre

La Ville de Colmar, dûment représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert MEYER, habilité par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Colmar du 18 mai 2020,

d'une part,

et

Monsieur LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal d'Instance de Colmar sous le n° 442375465, demeurant 22 rue de l'Espérance 68000 COLMAR

d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Par délibération en date du 28 mai 2018, la Ville de Colmar a décidé de confier à M. LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur demeurant 22 rue de l'espérance, une mission visant à améliorer le tri des déchets et la propreté sur le site de la rue de l'Espérance.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Ville de Colmar, M. LAVENTIN était chargé :

- d'assurer une surveillance régulière du site
- d'évacuer les encombrants susceptibles d'entraver la circulation de la desserte ROHR sur la voie ferrée longeant le quartier et de les porter à la déchetterie
- de veiller à faire respecter la propreté du site par les habitants
- d'accompagner les habitants à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages ou leur proposer ce service s'il s'agit d'encombrants ordinaires.

Cette prestation n'englobait pas l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement professionnel (pneus, véhicules hors d'usage,...), dont la responsabilité incombe à chaque famille concernée.

En contrepartie, la Ville de Colmar a financé les prestations réalisées à raison d'un montant forfaitaire de 8 000 € maximum par an, payable en 12 mensualités de 666,50 € après contrôle du service fait par les services municipaux compétents.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Afin de poursuivre le travail mené par M.LAVENTIN de juin 2019 à mai 2020, la Ville de Colmar a décidé de renouveler la convention conclue avec Monsieur LAVENTIN Ismaël, micro-entrepreneur, résidant 22 rue de l'Espérance à COLMAR, en application de l'article 30 8° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui dispose qu'un acheteur peut passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, montant en vigueur au 1er janvier 2020.

La présente convention vise à préciser les missions et prestations attendues de la part de Monsieur LAVENTIN Ismaël. Elle précise aussi les montants et les modalités de financement de la Ville de Colmar pour permettre à Monsieur LAVENTIN Ismaël d'exercer ses missions.

ARTICLE 2 : Engagements de Monsieur LAVENTIN Ismaël

Monsieur LAVENTIN Ismaël sera l'interface entre les services compétents de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération, le département gestion urbaine de proximité du bailleur Pôle Habitat Centre Alsace et les habitants de la rue de l'Espérance pour les questions liées à la propreté du site.

A ce titre, il s'engage à :

- assurer une surveillance régulière du site
- permettre la circulation de la desserte ROHR sur la voie ferrée longeant le quartier de l'Espérance, et pour ce faire :
 - maintenir la voie ferrée dégagée
 - évacuer les encombrants susceptibles d'entraver la circulation de la desserte ROHR et les porter à la déchetterie
- faire respecter la propreté du site et sur le terrain d'en face non clôturé (rue Hartmann), en rappelant aux habitants l'interdiction de décharger des encombrants de toute sorte sur le site en dehors de la zone de ferrailage prévue à cet effet
- accentuer les efforts sur le tri des déchets,
 - sensibiliser les habitants au respect des consignes et améliorer l'utilisation des bornes de tri
 - contacter la société en charge de la relève des bennes lorsque cela s'avère nécessaire pour éviter l'accumulation de déchets sur la voie publique
- accompagner les habitants à la déchetterie pour éviter les dépôts sauvages ou proposer ce service aux habitants du quartier s'il s'agit d'encombrants ordinaires. Cette prestation n'englobe pas les encombrants nécessitant un traitement professionnel (pneus, véhicules

hors d'usage stockés pour la ferraille,...) dont la responsabilité incombe à chaque famille concernée.

- procéder à l'ensemble des déclarations réglementaires prévues par le statut de micro-entrepreneur liées à l'accomplissement de ces prestations (chiffre d'affaires, paiement des cotisations sociales obligatoires, déclaration de revenus,...) dans le cadre de son activité pour la Ville de Colmar.

- souscrire une assurance pour couvrir tous les risques qu'il pourrait être amené à rencontrer lors de l'exercice de son activité et notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle (ou RC Pro) dès lors qu'un dommage causé dans le cadre de l'activité professionnelle et des prestations est constaté par un tiers. Il devra justifier à chaque demande de l'existence de cette dernière.

ARTICLE 3 : Engagements de la Ville de Colmar

La Ville de Colmar s'engage à financer les prestations réalisées par Monsieur LAVENTIN Ismaël, après contrôle du service fait par les services municipaux compétents, à raison d'un montant forfaitaire de 8 000 € maximum par an, payable en 12 mensualités de 666,50 €.

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la contribution financière de la Ville de Colmar

Les versements mensuels seront effectués par virement sur le compte bancaire professionnel de Monsieur LAVENTIN Ismaël, ouvert au

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

ARTICLE 5 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2020. La présente convention expire le 31 mai 2021. Elle prendra fin en cas de cessation d'activité, définitive ou temporaire, de la micro-entreprise de Monsieur LAVENTIN Ismaël.

ARTICLE 7 : Résiliation

La résiliation de la présente convention interviendra au cas où il devrait être mis fin à l'application de l'action décrite à l'article 1^{er}, dans le respect d'un préavis de 1 mois, notamment en cas de manquement aux obligations respectives des parties.

La Ville se réserve également la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans indemnité ni mise en demeure et préavis, pour tout motif d'intérêt général, en cas de faute lourde ou en cas d'impossibilité pour M. LAVENTIN d'exécuter les missions confiées ou de remplir les engagements décrits à l'article 2.

ARTICLE 8 : Règlement des différends

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, la présente convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité de déposer leurs recours par voie électronique, via l'application dénommée « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr/>) ».

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Pour la Ville de Colmar
Le Maire

Monsieur LAVENTIN Ismaël

Gilbert MEYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 16 Groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage des locaux.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 16 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE
NETTOYAGE DES LOCAUX**

Rapporteur : M. JEAN-JACQUES WEISS, Adjoint

Dans le cadre du développement de la mutualisation des services et en vue de bénéficier de tarifs et de conditions les plus avantageuses possibles, COLMAR AGGLOMERATION et la VILLE DE COLMAR proposent de reconduire le groupement de commandes créé par délibération en date du 21 mars 2016 pour la Ville et en date du 29 mars 2016 pour l'agglomération portant sur l'achat de prestations de nettoyage des locaux.

L'objectif de ce groupement de commandes consiste à recourir à une entreprise extérieure, de manière à unifier et optimiser le service de nettoyage des locaux : bureaux, locaux scolaires, bâtiments culturels ... (liste non exhaustive).

En ce sens, le Code de la Commande Publique, dans son article L2113-6, autorise la création d'un groupement de commandes, permettant à une ou plusieurs personnes publiques et une ou plusieurs personnes de droit privé, de choisir en commun, à l'issue d'une procédure unique, un même prestataire. Cela permet de bénéficier d'un effet d'économie d'échelle par une mutualisation de la commande publique.

La constitution du groupement de commandes est formalisée par une convention, jointe en annexe, qui définit la composition du groupement de commandes, son domaine d'intervention et le fonctionnement de celui-ci.

Cette convention désigne également comme coordonnateur du groupement la Ville de Colmar, représentée à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande par un membre de sa propre Commission d'Appel d'Offres, élu par le Conseil Municipal conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque membre du groupement s'engage à signer un ou plusieurs marché(s) à hauteur de ses besoins propres avec le ou les cocontractant(s) désigné(s) par la Commission d'Appel d'Offres du groupement, à le notifier et à l'exécuter.

En conséquence, Il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet l'achat de prestations de nettoyage des locaux.

ELIT

comme représentant de la VILLE DE COLMAR à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la VILLE :

M. Gérard RENIS en qualité de titulaire,
Mme Nejla BRANDALISE en qualité de suppléant.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage des locaux, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX
Article L2113-6 du Code de la Commande Publique

Article 1 - Constitution du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué entre :

- d'une part, **la VILLE DE COLMAR**, Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, 68021 COLMAR, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER, et
- d'autre part, **COLMAR AGGLOMERATION**, 32 cours Sainte Anne, 68004 COLMAR CEDEX, représentée par son Vice-Président, Monsieur Serge NICOLE.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché public par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins respectifs.

La Ville de Colmar et Colmar Agglomération constituent le groupement de commandes pour la durée de la convention. Ils ne peuvent se retirer avant la fin de l'opération conjointe.

Article 2 - Objet du groupement de commandes et nature des prestations

L'objet de la présente convention porte sur un groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage de locaux et a pour finalité :

- de constituer un groupement de commandes entre les collectivités territoriales signataires désignés à l'article 1 de la présente convention,
- d'en définir les modalités de fonctionnement,
- de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect du Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Article 3 - Durée du groupement de commande

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à la signature des marchés correspondants aux besoins propres de chaque membre du groupement.

Le groupement de commandes entrera en vigueur à la date de la signature de la présente convention par chaque membre qui en assurera la bonne exécution de son marché.

Article 4 - Désignation et missions du coordonnateur

La Ville de Colmar est désignée comme coordonnateur et sera donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique et assurera l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractant(s), à savoir notamment :

- centralisation des besoins des membres du groupement de commandes, en matière de nettoyage des locaux communaux et intercommunaux,
- rédaction et envoi de l'avis d'appel public à la concurrence et de l'avis d'attribution,
- information des candidats,
- secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres,

Article 5 - Engagement des membres du groupement

Chaque membre s'engage par ladite convention à signer et notifier, au terme de la procédure organisée dans le cadre du groupement, le ou les marché(s) correspondant(s) à ses besoins propres.

Article 6 - Composition et attributions de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est composée conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités territoriales :

- pour la Ville de Colmar, d'un représentant de sa propre Commission d'Appel d'Offres, élu par le Conseil Municipal,
- pour Colmar Agglomération, d'un représentant de sa propre Commission d'Appel d'Offres, élu par le Conseil Communautaire.

Un représentant de la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, ainsi que le Comptable Public de la Ville de Colmar peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement attribue les marchés formalisés conformément à l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7 - Signature et suivi des marchés

Le représentant de chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, signe le ou les marché(s) avec le ou les titulaire(s) retenu(s) au terme de la procédure groupée, et s'assure de leur bonne exécution.

Article 8 - Inscription budgétaire et suivi comptable

Chaque membre du groupement inscrit la part qui le concerne du montant de l'opération dans le budget de sa collectivité ou de son établissement et assure l'exécution comptable qui le concerne.

Fait à COLMAR, le _____

Le Maire de la Ville de Colmar
Gilbert MEYER

Le Vice-Président de Colmar Agglomération
Serge NICOLE

--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 17 Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages organisés durant les "Animations Eté 2020".

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 17 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE STAGES ORGANISÉS DURANT LES "ANIMATIONS ETÉ 2020"

Rapporteur : M. CÉDRIC CLOR, Conseiller Municipal

Dans le cadre des « Animations Été 2020 », l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, délégataire retenu pour l'exploitation de la patinoire municipale de Colmar, souhaite organiser deux stages sportifs, du lundi 27 au vendredi 31 juillet et du lundi 10 au vendredi 14 août 2020. Le fonctionnement de ces stages nécessite l'intervention de trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de la Ville de Colmar.

Le coût réel de ces interventions, calculé sur la base du coût horaire statutaire des agents concernés, devra être remboursé à la Ville qui, le moment venu, produira au délégataire tous les justificatifs nécessaires au remboursement des frais de personnel. Pour 2020, ce coût est estimé à 5 000 €.

L'ensemble des modalités inhérentes à cette intervention doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la convention entre la Ville de Colmar et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace, portant sur l'intervention de trois éducateurs sportifs municipaux durant des stages organisés dans le cadre des « Animations Été 2020 », jointe en annexe ;

DIT

que les frais de personnel devront être remboursés à la Ville par l'Association pour la Promotion des Sports de Glace ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à la réalisation de ce partenariat.

Le Maire

**Convention de mise à disposition de personnel municipal dans le cadre de stages
organisés durant les « Animations Eté 2020 »**

- VU la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- VU l'article L 2122 -18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est seul chargé de l'administration ;
- VU la demande de M. Robert Veit, président de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar, en date du 22 avril 2020 :

entre les soussignés,

La Ville de Colmar, représentée par M. Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 18 mai 2020, et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

d'une part,

et

L'Association pour la Promotion des Sports de Glace, représentée par M. Robert Veit, dûment habilité par le Conseil d'Administration du 19 février 2015 et désigné ci-dessous par « l'APSG » ;

d'autre part,

PREAMBULE :

Dans le cadre des « Animations Eté 2020 », l'APSG organisera deux stages sportifs à la patinoire de Colmar, du lundi 27 au vendredi 31 juillet et du lundi 10 au vendredi 14 août 2020.

Leur fonctionnement nécessite l'intervention de trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de la Ville de Colmar. Le coût de cette intervention devra être remboursé à la Ville par l'APSG.

L'ensemble des modalités y afférentes doit faire l'objet d'une convention établie entre la Ville et l'APSG.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention :

La Ville met à la disposition de l'APSG trois éducateurs municipaux territoriaux des activités physiques et sportives, dans le cadre de l'organisation de deux stages sportifs des « Animations Eté 2020 » durant les périodes courant lundi 27 au vendredi 31 juillet et du lundi 10 au vendredi 14 août 2020.

Article 2 – Obligation de l'APSG :

L'APSG s'engage à rembourser à la Ville le coût réel du personnel engagé dans cette opération. Le moment venu, la Ville produira à l'APSG tous les justificatifs nécessaires au remboursement de ces frais de personnel (effectifs et horaires).

Article 3 – Accord des éducateurs sportifs municipaux :

La présente convention, portée à la connaissance des fonctionnaires concernés, préalablement à leur mise à disposition, sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels.

Article 4 – Missions des éducateurs sportifs municipaux :

Après avis de la commission administrative paritaire, il est proposé que les missions des trois éducateurs sportifs municipaux portent sur l'animation des séances sportives organisées durant les « Animations Eté 2020 ».

Article 5 – Horaires d'intervention :

Les éducateurs sportifs municipaux interviendront dans le cadre de l'animation de ces deux stages :

- ✓ du lundi au vendredi ;
- ✓ de 10 h à 17 h.

Article 6 – Coûts horaires :

Les frais d'intervention des trois éducateurs sportifs municipaux seront calculés sur les bases suivantes, tenant compte de l'échelon et de l'ancienneté dans le grade.

- ✓ Educateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe 26,40 € de l'heure ;
- ✓ Educateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe 25,20 € de l'heure ;
- ✓ Educateur A.P.S. principal de 1^{ère} classe 24,50 € de l'heure.

Article 7 – Assurances :

L'APSG, en application notamment des articles L321-1 et L321-7 du Code du sport, souscrira un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de tout préposé de l'APSG et des

enseignants, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises pour y exercer les activités concernées.

Le contrat doit prévoir que les licenciés et les pratiquants sont tiers entre eux.

L'APSG remettra lors de la signature de la convention une attestation d'assurance couvrant sa « responsabilité civile ».

Article 8 –Durée de la convention :

La présente convention est signée pour la période courant lundi 27 au vendredi 31 juillet et du lundi 10 au vendredi 14 août 2020, aux jours et horaires d'intervention définis dans l'article 5.

Article 9 – Résiliation de la convention :

La Ville se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non-respect des dispositions exposées ci-dessus, dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, les mesures appropriées n'auront pas été prises, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour l'APSG d'achever sa mission.

Article 10 – Compétence juridictionnelle :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion du service public sont informés qu'ils ont la possibilité d'utiliser l'application dénommée « Télécours citoyens » (<https://www.telecours.fr/>).

Fait en trois exemplaires,

à Colmar, le

Pour la Ville de Colmar,
Le Maire

Gilbert MEYER

Pour l'Association pour la Promotion des Sports de Glace,
Le Président

Robert VEIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 18 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 18 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE COLMAR ET LE COLLÈGE PFEFFEL DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DE FOOTBALL

Rapporteur : M. CÉDRIC CLOR, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal avait décidé de reconduire son soutien au fonctionnement de la section sportive de football du collège Pfeffel, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2016.

Ce soutien portait notamment sur l'attribution d'une subvention annuelle fixée à 4 000 €.

Par lettre en date du 23 octobre 2014, Mme Sylvie Schmitt, Principale du collège Pfeffel, avait sollicité la Ville aux fins d'intervention pédagogique d'un éducateur sportif municipal dans le fonctionnement de cette section, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires.

De commun accord, il avait été convenu que le coût inhérent à cette intervention, soit 930 € pour l'année scolaire 2015/2016, devait être déduit du montant de la subvention versée par la Ville au collège Pfeffel.

Dès lors, le soutien de la Ville s'est traduit par le versement annuel d'une subvention de 3 070 € et la mise à disposition d'un éducateur sportif municipal, à raison de 1 h 30 par semaine, hors congés scolaires.

Par lettre en date du 18 mai 2017, Mme la Principale du collège Pfeffel a informé la Ville qu'elle renonçait dorénavant à la mise à disposition d'un éducateur sportif et que, par conséquent, elle souhaitait que soit reconduit le versement d'une subvention annuelle de 4 000 €.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le collège Pfeffel s'acquitte du coût de location des créneaux utilisés par la section sportive football au stade de la Mittelharth et au Colmar Stadium, à hauteur de 9,91 € l'heure. Pour 2019, la Ville a ainsi bénéficié d'une recette d'un montant de 862,17 €

La convention arrivant à son terme, une nouvelle convention d'une durée de un an, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, doit être conclue entre la Ville et le collège Pfeffel.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

le projet de convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel ;

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement annuelle de 4 000 € ;

DIT

que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2020 ;

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football

- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides attribuées par les personnes publiques ;
- VU la demande de subvention de M. le Principal du collège Pfeffel en date du 5 mai 2020 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de Colmar du 25 mai 2020 ;

Entre les soussignés :

La Ville de Colmar, représentée par M. Gilbert Meyer, Maire, conformément à la délibération du 18 mai 2020, et désignée ci-dessous par la « Ville » ;

d'une part,

et

Le collège Pfeffel, représenté par M. Dominique Erny, Principal, dûment habilité par le conseil d'administration du, et désigné ci-dessous par le « Collège » ;

d'autre part,

Préambule :

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil Municipal avait décidé de reconduire son soutien au fonctionnement de la section sportive de football du collège Pfeffel, pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 août 2019.

Ce soutien portait notamment sur l'attribution d'une subvention annuelle fixée à 4 000 €.

Du fait que le Principal du collège souhaitait pouvoir bénéficier de l'intervention d'un Etaps, à raison de 1 h 30 par semaine, il avait été entendu que le coût de ce personnel serait défalqué de la subvention.

Depuis l'année scolaire 2017/2018, le Principal a souhaité renoncer à la mise à disposition d'un Etaps et donc bénéficier à nouveau d'une subvention annuelle de 4 000 €.

La convention arrivant à son terme, une nouvelle convention d'une durée de un an, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, doit être conclue entre la Ville et le collège Pfeffel.

Ainsi, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de partenariat entre la Ville et le Collège pour le fonctionnement d'une section sportive scolaire.

Il est à noter que cette section est destinée à la mise en place de filières d'études aménagées au Collège afin de concilier la poursuite des études et la pratique sportive de haut niveau.

Article 2 – Durée de la convention :

La présente convention, d'une durée d'un an, prend effet au 1^{er} septembre 2020 et expirera au 31 août 2021.

Article 3 – Fonctionnement de la section sportive scolaire :

Les élèves bénéficient :

- d'un aménagement du temps scolaire ;
- d'une prise en charge par l'encadrement sportif, technique et médical. Il est à noter que cet encadrement sera assuré par la section football du Stadium Racing Colmar, les enseignants en EPS et des médecins du sport ;
- de la mise à disposition des installations sportives municipales (stade de la Mittelharth et terrain synthétique du Stadium).

Article 4 – Assurances et responsabilité

Le Collège, les responsables légaux des élèves, la section football du Stadium Racing Colmar, les médecins du sport et la Ville prendront, chacun en ce qui le concerne, toute disposition en matière d'assurance.

Article 5 – Résiliation de la convention :

La Ville se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect des dispositions exposées ci-dessus, dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, les mesures appropriées n'auront pas été prises, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité, en cas d'impossibilité pour le Collège d'achever sa mission.

Article 6 – Engagements du Collège :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la section sportive scolaire, le Collège a la charge :

- de veiller à l'aménagement du temps scolaire ;
- de garantir un encadrement technique qualifié pour le suivi de séances d'entraînement ;

- de faire assurer un suivi médical des élèves en liaison avec le médecin désigné ;
- de mentionner le partenariat de la Ville sur tous les documents et supports relatifs à la section sportive scolaire.

Article 7 – Evaluation annuelle :

Chaque fin d'année scolaire, il est procédé à une évaluation scolaire et sportive avec le concours du Collège, de la Ligue du Grand Est de Football et de l'Education Nationale.

A cette occasion, le Collège adresse à la Ville la composition de chaque promotion en mentionnant le club d'origine de chaque élève ainsi que le budget annuel prévisionnel pour l'année scolaire à venir.

Article 8 – Accès aux installations sportives municipales :

Les élèves, les professeurs et les cadres techniques, accèdent aux installations selon un planning trimestriel ou par cycle, à transmettre à la Direction des sports de la Ville en début d'année scolaire ou un mois avant le début de chaque période.

L'effectif de chaque groupe ne pourra pas être supérieur à 35 élèves.

Article 9 – Conditions d'utilisation et responsabilités :

Les élèves, placés sous la responsabilité de leurs professeurs et de leurs cadres techniques, devront respecter le règlement d'utilisation des installations, affiché dans les locaux.

Les dommages causés aux équipements ainsi qu'au bâtiment pendant les horaires d'utilisation par la section sportive scolaire, seront à la charge du Collège.

Celui-ci reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages, notamment ceux causés aux équipements et résultant des activités exercées au cours de l'utilisation ou de l'occupation des installations mises à sa disposition. Cette police portant le n°..... a été souscrite le..... auprès de..... (copie ci-jointe).

Toute infraction grave au règlement d'utilisation pourra entraîner la résiliation de la présente convention, sans préavis, sur simple notification par lettre recommandée et accusé de réception.

Article 10 – Indisponibilité des installations :

Les équipements sportifs peuvent être rendus inaccessibles lors de manifestations ponctuelles ou lors de travaux de réfection ou de réhabilitation.

Le responsable de la section sportive scolaire sera prévenu au plus tard 10 jours avant la date prévue de la manifestation ou du début des travaux (sauf en cas de force majeure, notamment pour des travaux d'urgence).

Article 11 – Montant de la redevance :

La redevance due par le Collège sera calculée en fonction des heures d'utilisation demandées et préalablement réservées, sur la base d'un taux horaire de 9,91 € l'heure par groupe. L'ensemble des créneaux demandé et réservé sera facturé, même en cas de non occupation.

Le taux horaire de 9,91 € sera révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année ; cette révision donnera lieu à un avenant annuel.

Article 12 – Modalités de paiement :

Une facture semestrielle sera transmise par la Direction des sports de la Ville au Collège. Elle sera à régler auprès de la Trésorerie Principale Municipale.

Article 13 – Engagement de la Ville :

La Ville soutiendra financièrement le fonctionnement de la section sportive scolaire du Collège par l'attribution d'une subvention annuelle, fixée à 4 000 €.

Article 14 – Litiges :

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public sont informés qu'ils ont la possibilité d'utiliser l'application dénommée « Télécours citoyens » (<https://www.telecours.fr/>).

Fait en triple exemplaire

Colmar, le

Pour la Ville de Colmar,
Le Maire

Pour le Collège Pfeffel,
Le Principal

Gilbert MEYER

Dominique ERNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 19 Soutien aux échanges scolaires 2020 - 1ère tranche.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 19 SOUTIEN AUX ÉCHANGES SCOLAIRES 2020 - 1ÈRE TRANCHE

Rapporteur : Mme CLAUDINE GANTER, Adjointe

Dans le cadre des relations internationales, les établissements scolaires peuvent solliciter une subvention de la Ville de Colmar, afin de participer au financement de séjours culturels et linguistiques programmés dans le cadre d'un projet pédagogique, pour leurs élèves colmariens.

Cette aide se monte à :

50 € par élève colmarien séjournant toute la durée du séjour dans une ville jumelée,
20 € par élève colmarien se déplaçant à l'étranger.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, la Ville de Colmar verse le montant de l'aide municipale directement aux familles colmariennes concernées, au vu :

- d'une attestation du chef d'établissement pour chaque élève colmarien ayant participé au voyage,
- d'un justificatif de domicile des parents de l'élève, daté de moins de 3 mois,
- d'un relevé d'identité bancaire de chaque parent d'élève.

Le paiement a été demandé pour trois voyages pédagogiques, réalisés en fin d'année 2019, pour un montant total de 740 € pour 37 élèves :

- Collège et lycée Saint-André :
 - 2 élèves colmariens à Cincinnati aux USA, soit 40 €
- Collège et lycée Saint-Jean :
 - 8 élèves colmariens à Barcelone en Espagne, soit 160 € ;
- Collège Victor Hugo :
 - 27 élèves colmariens en Grande Bretagne, soit 540 €.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

La proposition de subvention pour les familles des élèves Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à un échange scolaire organisé par leur établissement scolaire, dans les conditions précisées ci-dessus, pour un montant total de 740 € ;

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 ;

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 20 Remboursement, à titre exceptionnel, des frais de transport supportés par Monsieur Sigwarth, en raison de son retour précipité de la Ville de Shéki (Azerbaïdjan) lié à l'urgence sanitaire due à la pandémie du COVID-19.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 20 REMBOURSEMENT, À TITRE EXCEPTIONNEL, DES FRAIS DE TRANSPORT
SUPPORTÉS PAR MONSIEUR SIGWARTH, EN RAISON DE SON RETOUR PRÉCIPITÉ DE LA
VILLE DE SHÉKI (AZERBAÏDJAN) LIÉ À L'URGENCE SANITAIRE DUE À LA PANDÉMIE DU
COVID-19**

Rapporteur : Mme CLAUDINE GANTER, Adjointe

La charte d'amitié et de coopération, signée le 19 mai 2015 entre la Ville de Colmar et la Ville Azerbaïdjanaise de Shéki, prévoit de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique et économique, au travers de projets de coopération concrets.

La Ville de Shéki a souhaité développer l'apprentissage de la langue française auprès de ses élèves. C'est ainsi que chaque année depuis 2015, la Ville de Colmar propose à des enseignants retraités de partir en mission pour assurer, pendant un trimestre, des cours à Shéki.

Il a été convenu par délibération, dont la dernière date du 19 novembre 2018, que les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par la Ville de Shéki et que les professeurs bénévoles ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de la Ville de Colmar. Afin de couvrir en termes de responsabilité ces interventions, des conventions sont signées avec chacun des intervenants bénévoles, précisant les modalités de la mission.

Monsieur François Sigwarth, en mission du 14 janvier 2020 au 26 avril 2020 a dû, compte tenu du contexte sanitaire international lié au COVID 19, rentrer d'urgence de Sheki le 20 mars, et ce avant que tous les vols ne soient annulés. Ce retour est lié à l'urgence sanitaire due à la pandémie du COVID-19.

La Ville de Sheki a pris en charge le changement du billet de retour, en lui trouvant un vol vers Londres, car il n'y avait plus de possibilité pour rentrer en France. Les frais de retour depuis Londres vers Colmar, dont s'est acquitté Monsieur Sigwarth, se sont élevés à 182.54€ selon les justificatifs remis (hôtel, avion et navette).

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette situation liée à la pandémie, il vous est proposé de procéder au remboursement des frais de Monsieur Sigwarth, soit 182,54 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération

suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer à titre exceptionnel, à Monsieur François Sigwarth, la somme de 182 ,54 € en remboursement des frais engagés par ses soins pour son retour précité d'Azerbaïdjan, compte tenu de l'urgence sanitaire liée à la pandémie du « COVID-19 ».

DIT

Que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2020.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 21 Programmation 2020 du contrat de ville : Attribution de subventions - tranche 2 .

Présents

Mmes et MM. les Adjoints Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 21 PROGRAMMATION 2020 DU CONTRAT DE VILLE : ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - TRANCHE 2**

Rapporteur : Mme KAREN DENEUVILLE, Adjointe

Le contrat de ville de Colmar signé le 30 juin 2015 formalise les engagements des différents signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

L'appel à initiatives initié par la Ville de Colmar et l'Etat permet le financement d'actions au bénéfice des publics des quartiers (QPV) ; Europe-Schweitzer et Florimont-Bel'Air.

Afin de répondre aux enjeux du territoire et aux objectifs de la politique de la ville, les actions éligibles dans ce cadre reposent sur trois piliers :

- **La cohésion sociale,**
- **L'emploi et le développement économique ;**
- **Le cadre de vie.**

En 2020, la Ville dédie une enveloppe de 209.500€ pour le financement des projets déposés dans le cadre de l'appel à initiatives annuel du contrat de ville ainsi que le Contrat Local d'Aide à la Scolarité (CLAS). L'appel à initiatives se décline en trois tranches, réparties tout au long de l'année.

- **Programmation 2019 – 1ère tranche (rappel)**

Le Conseil Municipal du 10 février 2020 a validé la tranche 1 de programmation, pour les montants suivants :

- Part de la ville : **129.500 €** ;
- Part de l'Etat : **219.400 €**.

Soit un montant total de **348.900€** pour la tranche 1, pour **38 projets** soutenus.

- **Tranche 2**

Le Comité de Programmation du contrat de ville a acté les propositions de cofinancements au titre de la tranche 1. Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, certains projets ont été annulés ou reportés.

Nombre de dossiers examinés : **28 actions** proposées par **21 porteurs de projets**, dont **8** n'ayant jamais élargé au titre du contrat de ville.

- Nombre d'action annulée : 1 action
- Nombre d'actions reportées sur 2021 : 2 actions
- Proposition de report pour incomplétude du dossier : 6 actions
- Proposition de report en tranche 3 pour ajustement du projet : 6 actions

● Proposition de financement pour les 13 actions se déroulant sur 2020 :

- Part de la ville : **35 337 €** (soit 16,9% de l'enveloppe)
- Part de l'Etat : **51 238 €**

Piliers du contrat de ville	Thématiques	Tranche 2		
		Nombre d'actions financées	Financement VILLE	Financement ÉTAT
Cohésion sociale	Éducation	2	4 237 €	4 238 €
	Santé	-	-	-
	Parentalité et droits sociaux	-	-	-
	Culture et expression artistique	3	5 500 €	6 500 €
	Lien social, citoyenneté et participation des habitants	2	6 000 €	6 000 €
Sous-total		7	15 737 €	16 738 €
Développement économique et emploi	Emploi	3	16 000 €	26 300 €
	Développement économique	2	2 400 €	7 000 €
Sous-total		5	18 400 €	33 300 €
Cadre de vie et renouvellement urbain	Cadre de vie	1	1 200 €	1 200 €
	Pilotage évaluation	-	-	-
Sous-total		1	1 200 €	1 200 €
TOTAUX		13	35 337 €	51 238 €

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DÉCIDE

De financer les actions de la 2ème tranche de programmation 2020 du contrat de ville pour un montant total de 35 337 €, selon la répartition proposée dans le tableau joint annexe.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020, sur le compte 6574, fonction 52218 pour les crédits spécifiques de la politique de la ville.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions particulières avec les associations pour lesquelles la subvention est supérieure à 23 000 € conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Le Maire

Annexe N°1 rattachée au point N°

Programmation 2020 du contrat de ville : Attribution de subventions - tranche 2

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Appel à projets 2020: Actions subventionnées dans la Tranche 2

Porteur du projet	Intitulé du projet	Subvention Etat sollicitée 2020	Subvention Ville sollicitée 2020	Coût total de l'action 2020	Autres financeurs sollicités	Subvention Etat accordée	Subvention Ville proposée
PILIER COHESION SOCIALE							
Éducation							
Association de Prévention Spécialisée	"Bouge ton camp - Minis séjours éducatifs"	1 238 €	1 237 €	6 963 €	CD 68 : 500 €	1 238 €	1 237 €
Epices	"La cuisine en partage"	3 000 €	3 000 €	10 600 €	CD 68 : 800 €	3 000 €	3 000 €
Sous total éducation		4 238 €	4 237 €	17 563 €		4 238 €	4 237 €
Culture et expression artistique							
Centre Socioculturel de Colmar	"Brunch musical"	1 000 €	-	2 862 €		1 000 €	-
Comédie de Colmar	"Encrages"	2 048 €	2 047 €	18 095 €	DRAC : 11 000 € DRAC : 3 500 €	2 000 €	2 000 €
Lézard	"Création théâtrale au CADA Europe"	3 500 €	3 500 €	13 500 €	DJEPVA : 3 000 €	3 500 €	3 500 €
Sous total culture et expression artistique		6 548 €	5 547 €	34 457 €		6 500 €	5 500 €
Lien social, citoyenneté et participation des habitants							
Azur FM	"Tables rondes I"	6 000 €	3 000 €	16 000 €		6 000 €	3 000 €
CIDFF	"Plateforme Linguistique"	51 500 €	4 000 €	80 326 €	Projet départemental :	financement DDCSPP	3 000 €
Sous total lien social, citoyenneté et participation des habitants		57 500 €	7 000 €	96 326 €		6 000 €	6 000 €
TOTAL PILIER COHESION SOCIALE		68 286 €	16 784 €	148 346 €		16 738 €	15 737 €
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI							
Développement économique							
ADIE	"Sensibilisation à la création d'entreprise : Booster et sécuriser vos projets"	2 500 €	2 500 €	11 048 €		3 500 €	1 500 €
BGE	"Sensibilisation à la création d'entreprise : Booster et sécuriser vos projets"	3 500 €	1 500 €	5 000 €		3 500 €	900 €
Sous total développement économique		6 000 €	4 000 €	16 048 €		7 000 €	2 400 €
Emploi							
CIDFF	"Premiers pas vers l'emploi : levée des freins linguistiques"	4 785 €	4 785 €	9 570 €		5 600 €	4 000 €
Collectif Or du Commun	"Les Capitaines : école du numérique pour mères isolées"	14 500 €	8 500 €	54 640 €	DDDFE : 3 000 € Mini Cohésion des	14 500 €	7 000 €
Mission Locale	"CAP' : Compétences pour mon avenir professionnel"	5 623 €	5 623 €	11 851 €	DIRECTE : 605 €	6 200 €	5 000 €
Sous total emploi		24 908 €	18 908 €	76 061 €		26 300 €	16 000 €
TOTAL PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		30 908 €	22 908 €	92 109 €		33 300 €	18 400 €
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN							
Association de Prévention Spécialisée	"A l'assaut des murs"	-	1 212 €	11 246 €	FIPDR : 1 212 € CD 68 : 2 962 €	1 200 €	1 200 €
Sous total cadre de vie		0 €	1 212 €	11 246 €		1 200 €	1 200 €
TOTAL PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN		0 €	1 212 €	11 246 €		1 200 €	1 200 €
TOTAL GENERAL		99 194 €	40 904 €	251 701 €		0 €	51 238 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 22 Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 22 ATTRIBUTION DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE VOITURE

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

A. Jeunes Colmariens âgés de 15 à 23 ans

Depuis la mise en place au 01/10/2008, du dispositif en faveur des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans, en application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire, **742** bourses au permis de conduire voiture ont été attribuées pour un montant total de **450 766,60 €**.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2013 et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 relative à de nouveaux engagements en faveur des Colmariens, l'aide apportée dans le cadre des bourses au permis de conduire a été portée à 50 % du coût global du permis de conduire, plafonné à 1 300 €.

17 nouveaux jeunes Colmariens, déclarés éligibles par la commission idoine, ont rempli les engagements pris dans la charte signée avec la Ville, soit :

- la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire B,
- la réalisation d'une action ou activité bénévole de 20 heures au sein d'une association colmarienne.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse, conformément au tableau joint en annexe 1 et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération s'élève à **10 667 €**.

Depuis début 2020, **30** dossiers ont ainsi été traités pour un montant de **19 117 €**.

Depuis la mise en œuvre de cette opération, **759** bourses au permis de conduire ont été attribuées pour un montant total de **461 433,60 €**.

B. Colmariens en quête d'emploi âgés de 24 ans révolus

En application d'un engagement pris par l'équipe majoritaire lors des élections municipales de 2014, le dispositif de bourse au permis de conduire voiture pour les Colmariens de 17 à 23 ans s'est enrichi d'une aide à l'obtention du permis de conduire voiture en faveur des demandeurs d'emploi Colmariens de 24 ans révolus.

Le Conseil Municipal du 16 avril 2014 a décidé de fixer le montant de cette aide à **325 €**.

Depuis la mise en place de ce dispositif, **81** bourses ont été attribuées pour un montant total de **26 001 €**.

3 nouvelles Colmariennes déclarées éligibles par la commission idoine, remplissent à présent les conditions fixées dans la charte signée avec la Ville, à savoir :

- la non-imposition du foyer fiscal au titre des revenus des personnes physiques, l'année précédant la demande de bourse,
- être en possession de l'attestation de réussite au code de la route datant de moins de 3 mois,
- être inscrit à Pôle Emploi et en recherche active d'emploi,
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait du permis de conduire.

Il vous est donc proposé de leur attribuer une bourse au permis de conduire, conformément au tableau joint en annexe 2 et selon les modalités prévues dans la charte susvisée.

Le montant total des bourses à attribuer au titre de la présente délibération est de **975 €**.

Depuis début 2020, **3** dossiers ont ainsi été traités pour un montant de **975 €**.

Depuis la mise en œuvre de cette opération, **84** bourses au permis de conduire ont été attribuées pour un montant total de **26 976 €**.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- l'attribution des bourses au permis de conduire conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération ;

DIT

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 sous le chapitre 011, fonction 5221, article 6288, pour un montant de **10 667 €** pour les Colmariens de 15 à 23 ans, et

pour un montant de **975 €** pour les Colmariens 24 ans révolus en recherche d'emploi.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

**Point 23 Extension de la vidéoprotection sur l'espace public urbain de la Ville de Colmar -
Tranche 9 programmation 2020.**

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

**Nombre de voix pour : 44
contre : 2
abstention : 1**

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
DIRECTION DE LA SECURITE, DE LA PREVENTION
ET DE LA CITOYENNETE

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020

Transmis en préfecture le : 02/06/20
Reçu en préfecture le : 02/06/20
Numéro AR : 068-216800664-20200525-8107-DE-1-1

POINT N° 23 EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION SUR L'ESPACE PUBLIC URBAIN DE LA VILLE DE COLMAR - TRANCHE 9 PROGRAMMATION 2020.

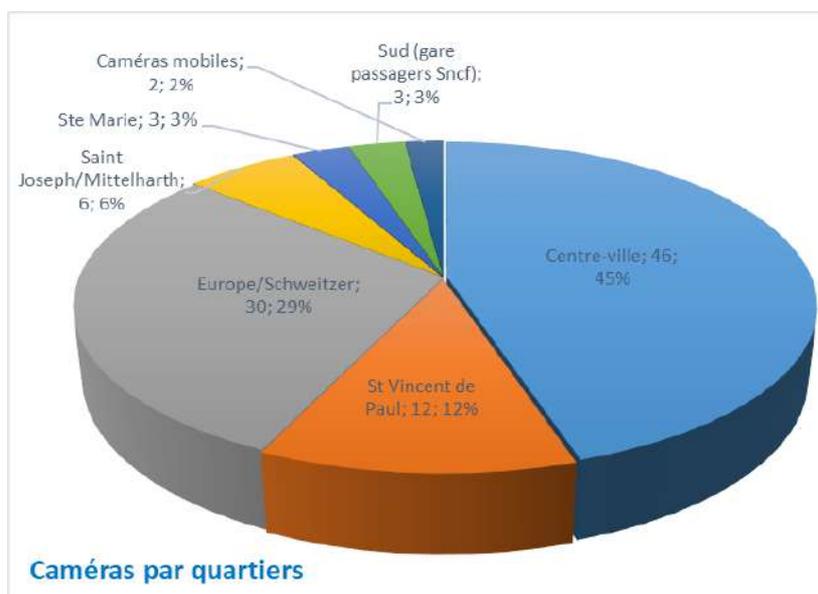
Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

1. Cadre réglementaire (rappel)

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation relative à la sécurité, la Ville de Colmar a mis en œuvre depuis l'année 2009, un dispositif de caméras de vidéoprotection, en fonction de ses besoins, sur l'espace public urbain du territoire. Mises en place sous forme de programmations annuelles, elles font l'objet d'autorisations préalables délivrées par la préfecture du Haut-Rhin.

2. La vidéoprotection sur les quartiers de la Ville

La vidéoprotection installée sur les différents quartiers de la Ville doit répondre en priorité, aux besoins, en matière de sécurité et de protection des personnes et des atteintes aux biens, prévenir et lutter contre le trafic de stupéfiants et des actes terroristes. La Ville compte 102 caméras dont 2 mobiles, selon la répartition suivante :



3. La programmation 2020 – tranche 9

Le copil du mois de novembre 2019, a validé les besoins en vidéoprotection pour la programmation 2020 (tranche 9), nécessitant un renforcement de surveillance et de protection sur quatre nouveaux sites prioritaires, selon le détail du tableau ci-après :

Nombre Caméras	Implantations prévues	Objectifs / observations
1	Quartier Europe. Avenue de Paris (en face et à hauteur de 9A avenue de Paris.) A prévoir sur mât d'éclairage public.	Renforcement de la sécurisation du quartier et protection complémentaire, suite aux événements du 21 septembre 2019 en direction de la Grande Mosquée de Colmar, conformément aux engagements de la Ville (délibération du CM du 16 décembre 2020).
1	Hyper centre-ville. Quai de la Poissonnerie à l'arrière et à hauteur du Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie de la Ville. Sur façade (JYS) avec accord préalable de la copropriété.	Renforcement de la sécurité des personnes dans une zone historique fortement touristique. Lutte contre la petite délinquance et des nombreux pickpockets. Cette caméra doit assurer la continuité des caméras situées à proximité du marché couvert et du Collège Victor Hugo.

1	Centre-ville en lisière du quartier Sud. Intersection rue Turenne / Rte de Bâle A prévoir sur mât d'éclairage public.	Complète la surveillance et la protection de la rue Turenne vers une sortie de Ville route de Bâle. Axe fréquenté par les élèves de l'établissement St Jean.
1	Quartier Europe. A proximité du nouveau giratoire rue de Vienne / avenue de Paris. A prévoir sur un mât d'éclairage public.	Complète la surveillance et la protection de l'avenue de Paris/rue de Vienne (nouveau giratoire) vers une sortie de Ville.

4. Le budget prévisionnel

Un budget d'un montant de 100 000 € a été inscrit au budget primitif 2020 pour la réalisation de la programmation de la tranche 9. Les études ont permis d'estimer la dépense d'investissement, pour un montant total de 81 486 € TTC. Ce montant, dans la limite du budget, pourra varier en fonction du déroulement des opérations.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

la réalisation de l'extension de la vidéoprotection d'espace public pour les besoins de la tranche 9 programmation 2020, pour 4 caméras validées par le comité de pilotage de vidéoprotection ;

DIT

que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 de la Direction de la sécurité, « section investissement » compte 21538 fonction 112 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer une consultation d'entreprises pour l'attribution du marché à procédure adaptée et à signer le marché subséquent.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

**Point 24 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU MARCHÉ COUVERT**

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 24 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU MARCHÉ COUVERT**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Le Marché Couvert de Colmar, lieu convivial incontournable du centre-ville, attire tant les Colmariens que les touristes qui participent au développement et à la pérennité du commerce de proximité. Les 21 stands ouverts proposent des produits frais et du terroir mais également d'autres de divers horizons. Ses dix années d'activité ont dynamisé le centre-ville et apporté un réel service aux usagers. Plébiscité, le Marché Couvert a vu sa fréquentation nettement augmenter ces dernières années et ses commerçants ont su s'impliquer fortement en termes de développement de leurs commerces et de promotion de la Halle notamment.

Plusieurs récompenses ont jalonné ce parcours, le panonceau d'Argent Alsace en 2019, puis le panonceau d'Or 2019 .Plébiscité en Alsace , le Marché couvert avait été sélectionné en 2018 au titre du concours <<le plus beau marché de France >>organisé par TF1 et avait décroché la première place en Alsace et la 18^{ème} au niveau national

Dans ce cadre, l'Association des Commerçants du Marché Couvert y organise des animations tout au long de l'année, à savoir : la participation à la semaine du goût ainsi qu'aux « 3 jours Coup de Cœur à Colmar » organisés par *Les Vitrines de Colmar*, l'organisation d'apéros concerts, des animations pour les enfants, Noël, Pâques, etc. Ces dernières remportent un vif succès auprès du public et connaissent chaque année un succès et de fidèles visiteurs avec la mise en place de nouvelles animations notamment la promotion culturelle (animations musicales, etc.)

La convention du 03 juillet 2018, régissant les rapports entre la Ville et l'association pour la période de 2018 à 2020, rappelle les engagements de l'association en matière de promotion et d'animation du Marché Couvert. Elle fixe également les modalités de calcul et le versement d'une subvention de fonctionnement correspondant à 17,5% des redevances d'occupation perçues par la Ville l'année précédente. A cet effet, l'association formule chaque année une demande de participation financière.

Pour mémoire, depuis 2017, la Ville de Colmar souhaitant renforcer les actions de l'association au regard de sa participation active et régulière à la promotion et à l'animation de cet équipement public (conformément à ses statuts) a augmenté à 17,5% le taux de soutien (au lieu de 15% auparavant).

Cette année, les animations ont été perturbées par l'épidémie de COVID 19 et certaines animations ont dû être supprimées.

Toutefois, afin de ne pas fragiliser cette association qui favorise l'économie locale et notamment les circuits courts avec l'offre de produits provenant des maraîchers locaux et lui permettre de reprendre, dans les meilleurs délais possibles ses activités d'animations, il est proposé de verser la subvention comme défini depuis 2017.

Il est à noter que cette subvention, basée sur les redevances perçues pour l'occupation du domaine public du marché couvert, sera diminuée de facto en 2021, les mois de fermeture du marché couvert n'ayant pas donné lieu à paiement de ces redevances.

En 2019, la participation financière de la Ville s'est ainsi élevée à **31 177 €** pour 178 156 € de redevances perçues en 2018.

Pour l'année 2020, la somme allouée **s'élèverait à 32 116 €** pour 183 522 € de redevances perçues en 2019, soit une augmentation de la subvention de 989 €.

A cet effet, les modalités de versement restent identiques, c'est-à-dire : la moitié du montant prévisionnel annuel au mois de juillet et le solde, dans la limite de 50% du montant maximum du montant prévisionnel, en fonction des animations organisées par l'Association.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer à l'Association des Commerçants du Marché Couvert une subvention dans les conditions prévues par la convention, soit 17,5% maximum de la redevance annuelle perçue au titre de l'année 2019, pour l'occupation des stands du Marché Couvert, soit une subvention maximale de **32 116 €** versée conformément aux modalités stipulées dans la présente

convention,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

CONVENTION DE FINANCEMENT – 2018 / 2020

Régissant les rapports entre la Ville de Colmar et l'Association des Commerçants du Marché Couvert relative à l'octroi d'une subvention

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Entre :

La Ville de Colmar,

dûment représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert MEYER**, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2015,

ci-après désignée par les termes, « la Commune »,

d'une part,

Et :

l'Association des Commerçants du Marché Couvert de Colmar (n° SIRET : 529 866 386 00012),

dont le siège est situé 13, rue des Ecoles à Colmar, représentée par son Président, Monsieur Pascal SALA,

ci-après désignée sous le terme « l'Association »,

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

En Préambule :

L'Association sollicite une subvention de fonctionnement afin de gérer notamment les activités publicitaires visant à la promotion du Marché Couvert de Colmar.

Dans ce contexte, la Ville de Colmar, compte tenu de l'intérêt local de ces actions et considérant les objectifs de l'Association conformes à son objet statutaire, a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association en :

- respectant sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- mettant en place un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation afin de maîtriser la bonne gestion des aides publiques.

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des actions publicitaires et de promotion du Marché Couvert, et à organiser des animations tout au long de l'année sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

I - OBLIGATION DE LA COLLECTIVITE

Article 2 : Conditions de détermination de la contribution financière

La contribution financière de la Commune mentionnée à l'article 1 est calculée sur la base d'un pourcentage de la redevance mensuelle versée par chaque commerçant du Marché Couvert. Ce pourcentage est fixé à 17,5% maximum.

Elle n'est applicable que sous réserve du respect des conditions suivantes :

- le renouvellement annuel de la demande de subvention de l'Association, adressée à la Ville de Colmar au plus tard le 31 janvier de l'année en cours et mentionnant les actions qui seront financées à l'aide de la subvention,
- le vote des crédits de paiement par délibération du Conseil Municipal,
- le respect par l'Association des obligations mentionnées dans la présente convention.

Article 3 : Modalités de versement de la contribution financière

La subvention sera versée en deux fois, à hauteur de 50% du montant prévisionnel annuel au mois de juillet et le solde, dans la limite de 50% maximum du montant prévisionnel, en fonction des animations réalisées.

La contribution financière sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

L'ordonnateur de la dépense est le Maire de la Ville de Colmar.

Le comptable assignataire est le Trésorier Principal Municipal de Colmar.

II - OBLIGATION DE L'ASSOCIATION

Article 4 : Descriptif sommaire des actions de l'Association

La subvention versée par la Commune permet de mettre en œuvre le type d'actions suivantes :

- actions d'animation (journée de dégustation, cours de cuisine, intervenants divers...),
- supports de communication (cartes de fidélité, sacs de courses, flyers, affiches...),
- actions diverses de promotion du marché ciblant les événements marquants tout au long de l'année (Noël, Pâques, Saint-Valentin...)

Article 5 : Communication

L'Association s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Commune dans les informations et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant les objectifs couverts par la présente convention.

Article 6 : Evaluation

L'Association s'engage à fournir, le mois de janvier suivant l'année civile concernée, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif des actions réalisées au cours de l'année.

La Commune procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Article 7 : Autres engagements

Il ressort des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, que l'Association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la collectivité qui l'a accordée.

Aussi, elle s'engage, d'une part, à tenir une comptabilité conforme au plan comptable des associations et, d'autre part, à fournir le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En outre, sur simple demande de la Commune, l'Association devra lui communiquer les pièces susvisées et d'une manière générale tous documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale et de gestion.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution, et/ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Commune sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Association s'engage à informer la Commune de tout changement apporté dans ses statuts.

III – CLAUSES GENERALES

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

Article 9 : Condition du renouvellement de la convention

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6.

Le renouvellement s'effectue par demande expresse de la part de l'Association.

Article 10 : Révision des termes

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Commune et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Article 12 : Remboursement

En cas d'inexécution, de modification substantielle, et/ou en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Commune, celle-ci pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention. Cette décision sera prise après examen des justificatifs présentés par l'Association et après avoir préalablement entendu ses représentants.

La Commune en informera l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 : Assurance

L'Association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de celles-ci.

Article 14 : Litige

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg

Fait à Colmar, le
En trois exemplaires

Pour le Maire de la Ville de Colmar,
L'Adjoint Délégué

Le Président de l'Association des Commerçants
du Marché Couvert de Colmar

Jacques DREYFUSS

Pascal SALA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 25 Participation financière à la protection des habitations.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 25 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION DES HABITATIONS

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Conformément aux engagements de l'équipe majoritaire, la Ville de Colmar accorde une participation financière à tout foyer souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance, pour des locaux à usage d'habitation, situés sur le ban de Colmar.

Le Conseil municipal a délibéré en ce sens le 16 avril 2014.

Pour en bénéficier, chaque foyer demandeur doit présenter à la Ville, une facture nominative acquittée pour un abonnement annuel, comportant l'adresse de l'habitation couverte par le contrat de télésurveillance.

Versée uniquement la première année de souscription de l'abonnement, cette participation financière proposée par la Ville correspond à 3 mensualités plafonnées à un montant de 100 €.

Si les modalités de prise en charge sont les mêmes pour chaque foyer prescripteur, le montant de la participation peut varier en fonction du montant de la mensualité de souscription.

Il vous est proposé d'examiner quatre nouvelles demandes concernant cette mesure, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le versement d'un montant total de **332 €** correspondant à la demande de participation

financière de **quatre foyers**, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 de la police municipale (POM), sur le compte 6574 de la fonction 110 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 26 Soutien au projet de rénovation de la galerie du Rempart .

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 26 SOUTIEN AU PROJET DE RÉNOVATION DE LA GALERIE DU REMPART

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Le secteur autour de la Galerie du Rempart a été fortement réaménagé ces dernières années, et au regard des travaux réalisés par la Ville de Colmar sur la place et la rue attenantes, les commerçants de la Galerie du Rempart située à proximité ont interpellé la municipalité, il y a plusieurs années, pour que celle-ci soit rénovée.

La dernière rénovation date, aujourd'hui, d'il y a plus de 10 ans, et il devient urgent de moderniser l'ensemble de l'espace, qui constitue une « porte d'entrée » au centre-ville historique depuis les parkings Scheurer-Kestner et Lacarre.

L'Association Foncière Urbaine (AFU) en charge de cet ensemble immobilier a fait réaliser deux études architecturales, pour lesquelles la Ville de Colmar avait apporté son soutien financier par délibération en date du 28 mai 2018.

Par délibération en date du 4 février 2019, la Ville s'était également engagée à soutenir le projet de rénovation de la galerie à hauteur de 20% du montant HT des travaux de rénovation.

Le projet, à l'heure actuelle estimé à un montant de 2,1M€ HT, doit encore être soumis pour approbation par l'AFU à l'ensemble de ses membres, lors d'une assemblée générale extraordinaire.

La Ville de Colmar, consciente du rôle important joué par la Galerie du Rempart et disposant d'un droit de superficie sur les parties centrales non couvertes de la galerie, propose, pour accentuer son accompagnement compte tenu de l'importance du dossier et pour encourager les propriétaires privés à faire de même, de porter le montant de 20%, proposé initialement, à 30% du montant HT des travaux de la galerie (parties communes du hall de la galerie : éclairage, faux-plafond, sol...).

Par ailleurs, la Ville a obtenu en début d'année de la part de la Direction Générale des Entreprises (DGE), une subvention d'un montant de 157 678 euros au titre du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), dont il s'agissait du dernier appel à projet, afin de soutenir la collectivité et les commerçants dans le projet de

rénovation de la galerie. Il est à noter qu'au titre de cette subvention du FISAC, la Ville est bénéficiaire d'un montant de 60 000 € pour les investissements du ressort de la Ville.

De ce fait, une convention devra être signée avec la DGE afin de pouvoir débloquer dès à présent une partie des crédits obtenus.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

Le soutien aux copropriétaires de la Galerie du Rempart au travers de l'Association Foncière Urbaine en charge du projet, d'une aide financière correspondante à 30% du montant HT des travaux d'amélioration des communs de la Galerie commerçante.

AUTORISE

La signature de la convention d'opération collective en milieu urbain permettant le versement d'une partie du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) obtenu de la DGE Direction Générale des Entreprises pour la Galerie du Rempart.

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 27 Avis sur la démolition des immeubles de logements sociaux situés 1 rue de Vienne et 2,4,6 rue de Belgrade.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 27 AVIS SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES DE LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 1
RUE DE VIENNE ET 2,4,6 RUE DE BELGRADE**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Les bailleurs sociaux OPH Pôle Habitat et SA HLM Néolia sollicitent l'accord préalable de la Ville pour la démolition de quatre immeubles de logements sociaux, situés 1 rue de Vienne et 2,4,6 rue de Belgrade à Colmar, conformément à l'article L-443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cet îlot est situé en limite des emprises urbaines réhabilitées de la rue d'Amsterdam et à proximité directe du Centre Europe. Il n'a pas fait l'objet jusqu'à présent de travaux d'ampleur dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Europe-Schweitzer et est composé de quatre immeubles identiques de 60 logements chacun, sur 11 niveaux. Les immeubles situés 1 rue de Vienne et 6 rue de Belgrade sont propriété de Pôle Habitat et ceux situés 2 et 4 rue de Belgrade sont propriété de Néolia.

Les études prévisionnelles menées sur cet ensemble ont conduit les bailleurs à se positionner sur la démolition des quatre immeubles, dans l'objectif de proposer, sur le foncier libéré, un projet qualitatif de reconstitution de l'offre de logements (environ 52 logements locatifs PLS et 30 logements en accession sociale à la propriété).

Situé le long de la rue de Vienne qui constitue, depuis son raccordement au rond-point de la Croix Blanche, une nouvelle voie d'accès majeure du secteur, le projet de démolition reconstruction permettra d'établir, par des hauteurs beaucoup plus mesurées, une meilleure insertion et articulation des constructions dans le quartier.

Ce projet s'inscrit donc pleinement dans la dynamique de renouvellement urbain portée par la Ville de Colmar sur le quartier Europe-Schweitzer et trouve sa cohérence dans la démolition de l'ensemble des quatre immeubles.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu le courrier du 27 mars 2020 de M. JORDAN, Directeur Général de Pôle Habitat, sollicitant

l'accord de la Ville pour la démolition des immeubles situés 1 rue de Vienne et 6 rue de Belgrade à Colmar,

Vu le courrier du 27 mars 2020 de M. GERBER, Directeur Territorial Alsace de Néolia, sollicitant l'accord de la Ville pour la démolition des immeubles situés 2 et 4 rue de Belgrade à Colmar,

Vu l'article L-443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation

Après avoir délibéré,

EMET

un avis favorable au projet de démolition des immeubles situés 1 rue de Vienne et 6 rue de Belgrade à Colmar, porté par Pôle Habitat,

EMET

un avis favorable au projet de démolition des immeubles situés 2 et 4 rue de Belgrade à Colmar, porté par Néolia,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 28 Abattement du montant dû au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2020.

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOpte A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 28 ABATTEMENT DU MONTANT DÛ AU TITRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA
PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2020**

Rapporteur : M. YVES HEMEDINGER, Adjoint

Comme le prévoyait la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la Ville de Colmar a institué, par délibération du 20 avril 2009, modifiée le 20 décembre 2010, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) et défini ses modalités d'application.

La Ville de Colmar relève les tarifs appliqués chaque année conformément aux dispositions législatives édictées aux articles L.2333-9 et L.2333-12 du CGCT.

Ainsi, par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2019, les tarifs ont été fixés pour l'année 2020, comme suit :

	2018	2019	2020
Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique :			
- superficie < ou = à 50m ²	20,60	20,80	21,10
- superficie > à 50m ²	41,20	41,60	42,20
Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique :			
- superficie < ou = à 50m ²	61,80	62,40	63,30
- superficie > à 50m ²	123,60	124,80	126,60
Enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique :			
- superficie < ou = à 7m ²	Exo	Exo	Exo
- superficie > à 7m ² et < ou = à 12m ²	20,60	20,80	21,10
- superficie > à 12m ² et < ou = à 50m ²	41,20	41,60	42,20
- superficie > à 50m ²	82,40	83,20	84,40

La facturation de cette taxe doit être réalisée à compter du mois de septembre 2020, au titre de l'année 2020.

Dans le cadre de la propagation du virus dit COVID 19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré et des mesures de confinement ont été prises entraînant ainsi la fermeture de nombreux établissements, commerces et entreprises.

Ainsi, la Loi no 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 habilite le Gouvernement à prendre dans un délai de trois mois à compter de sa publication, toute mesure relevant du domaine de la loi pouvant entrer en vigueur à compter du 12 mars 2020, afin de faire face aux conséquences, notamment de nature administrative ou juridictionnelle, de la propagation du covid-19 et des mesures pour limiter cette propagation

L'ordonnance no 2020-460 du 22 avril 2020 comprend diverses dispositions nécessaires pour répondre aux besoins d'adaptation de la réglementation en conséquence des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de covid-19 pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

L'article 16 de cette ordonnance donne la faculté aux communes si elles ont institué la taxe locale sur la publicité extérieure, de pouvoir exceptionnellement adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de 2020. Le niveau de cet abattement est fixé par une délibération de l'organe délibérant adoptée avant 1^{er} septembre 2020. Il doit s'appliquer à l'ensemble des redevables de la taxe.

Il est ainsi proposé pour accompagner les établissements assujettis à cette taxe durant cette période de crise sanitaire et de crise économique qui en découle, d'adopter un abattement de 50 % du montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, pour l'ensemble des redevables, pour l'année 2020. Le confinement était limité à 2 mois soit 2/12^{ème} soit 16,70 %. Il est proposé de porter le pourcentage d'abattement à 50 %. Le coût de cet abattement représente un montant de 373 000 €.

De plus, et compte tenu de ce contexte particulièrement impactant pour l'économie il est proposé de ne pas réévaluer les tarifs pour 2021.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

Qu'il convient d'adopter un abattement de 50% applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020 et de ne pas procéder à la réévaluation de cette taxe pour 2021.

Cet abattement sera mis en application lors de la facturation au titre de l'année 2020.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces nécessaires et à mettre en œuvre la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

**Point 29 AMELIORATION ET EXTENSION DU RESEAU VIAIRE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
MODIFICATION DE PROGRAMME 2020 .**

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

POINT N° 29 AMELIORATION ET EXTENSION DU RESEAU VIAIRE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
MODIFICATION DE PROGRAMME 2020

Rapporteur : M. JEAN-PAUL SISSLER, Adjoint

Par délibérations en date du 16 décembre 2019, vous avez approuvé les programmes 2020 relatifs à l'amélioration et l'extension de la voirie d'une part et de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse d'autre part.

Pour rappel, les budgets des années précédentes se décomposaient comme suit, en comparaison avec les modifications proposées sur l'exercice 2020 :

	Voirie		Eclairage public		Signalisation lumineuse	
	BP	DM	BP	DM	BP	DM
2016	6 500 000	- 195 000	1 483 000	26 000	120 000	-10 000
2017	6 060 000	- 655 000	1 560 000	-168 000	120 000	0
2018	5 560 000 *	+ 366 000	1 326 500	+ 1 525 827	108 500	+ 46 000
2019	3 900 000 *	- 310 000	2 113 000	-880 300	88 800	0
2020	4 784 167	65 000	1 756 500	-220 000	70 000	0

*hors programmes de rénovation urbaine

Modifications budgétaires sur les opérations déjà engagées :

Le résultat des consultations des entreprises sur les opérations engagées génère globalement un surcoût de 245 000 € TTC pour les travaux de voirie.

Opération reportée :

L'effectif du bureau d'études du service, chargé de la maîtrise d'œuvre de ce programme, est toujours incomplet. Jusqu'au 17 mars, il était même réduit à 50 %. Dans ces conditions, les opérations supplémentaires prévues au programme ne pourront pas être réalisées. C'est le cas des rues St Josse, de Verdun et de la Lauch. Cela réduit de 740 000 € TTC le budget du programme de voirie et de 220 000 € TTC celui de l'éclairage public

Opération nouvelle :

Afin d'apporter une réponse aux difficultés d'assurer une continuité des itinéraires cyclables de part et d'autre des voies ferrées à proximité de la gare, une étude a été engagée.

Il en résulte la nécessité :

- de réaménager la rue Georges Lasch, afin d'y introduire un contresens cyclable, dans la continuité de celui de la rue Messimy créé en 2018 ;
- de réaménager les rampes Nord (Est et Ouest) du pont de la gare, afin d'y créer des pistes cyclables ;
- de prévoir des bandes cyclables sur le pont, en attendant la réhabilitation à moyen terme de cet ouvrage.

La réalisation de cette nouvelle opération, non programmée au budget, augmente de 560 000 € TTC le budget du programme de voirie.

I. MODIFICATION DU PROGRAMME DE VOIRIE :

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension des voiries communales, pour l'année 2020, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opérations	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Ajustement du budget suite aux consultations des entreprises		245 000 €	245 000 €	Ajustement budgétaire
Rue de Verdun	260 000 €	0 €	- 260 000 €	Opération reportée
Rue St Josse	320 000 €	0 €	- 320 000 €	Opération reportée
Rue de la Lauch	160 000 €	0 €	- 160 000 €	Opération reportée
Liaison cyclable Est-Ouest	0 €	560 000 €	560 000 €	Opération nouvelle
		Delta total	65 000 €	

Il est ainsi proposé d'augmenter le budget de voirie de 65 000 € TTC.

II. MODIFICATION DU PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Dans le cadre de la programmation des travaux relatifs à l'amélioration et l'extension du réseau d'éclairage public, pour l'année 2020, les modifications résumées dans le tableau ci-dessous vous sont soumises :

Opérations	Inscriptions budgétaires	Ajustements proposés	Delta	Observations
Rue de Verdun	160 000 €	0 €	- 160 000 €	Opération reportée
Rue St Josse	22 000 €	0 €	-22 000 €	Opération reportée
Rue de la Lauch	38 000 €	0 €	-38 000 €	Opération reportée
	Delta total		-220 000 €	

Il est ainsi proposé de diminuer le budget d'éclairage public de 220 00 €.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

la réalisation du présent programme de voirie modifié,
la réalisation du présent programme d'éclairage public modifié,

DIT

que les crédits seront inscrits aux budgets correspondants

MANDATE

M. le Maire ou son représentant afin de solliciter toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et tout autre organisme ou financeur susceptible d'apporter son aide à ces projets

AUTORISE

M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 30 CONVENTION DE CONCESSION DE DROIT D'OCCUPATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT DANS LE PARC DE STATIONNEMENT DE LA MONTAGNE VERTE - AMODIATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT AU GRENIER A SEL

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020

MAIRIE DE COLMAR
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX
GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Transmis en préfecture le : 02/06/20
Reçu en préfecture le : 02/06/20
Numéro AR : 068-216800664-20200525-8188-DE-1-1

**POINT N° 30 CONVENTION DE CONCESSION DE DROIT D'OCCUPATION D'UNE PLACE DE
STATIONNEMENT DANS LE PARC DE STATIONNEMENT DE LA MONTAGNE VERTE -
AMODIATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT AU GRENIER A SEL**

Rapporteur : M. JEAN-PAUL SISSLER, Adjoint

Suite à la possibilité offerte au bénéficiaire d'un permis de construire, qui ne peut satisfaire au règlement imposant la réalisation d'aires de stationnement, d'obtenir une concession à long terme (ou amodiation) dans un parc de stationnement existant ou en cours de réalisation, le Conseil Municipal du 22 octobre 2018 a validé les modalités d'amodiation de place(s) de stationnement.

L'établissement "AU GRENIER A SEL" a déposé un dossier d'autorisation d'urbanisme en vue de la création d'un logement supplémentaire dans le bâtiment sis 54 Grand'Rue. Pour être conforme, ce projet nécessite 1 place de stationnement.

Afin de valider ce dossier et remédier au manque d'une place imposée, l'établissement "AU GRENIER A SEL" sollicite la conclusion d'une convention de concession de droits d'occupation d'une place dans le parc de stationnement de la Montagne Verte.

Il est rappelé que la durée de la concession est de 15 ans et que le coût par emplacement est de 18 000€ HT.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

DECIDE

La conclusion de la convention de concession de droit d'occupation d'une place de stationnement dans le parking de la Montagne Verte avec l'établissement "AU GRENIER A SEL".

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE COLMAR

PARC DE STATIONNEMENT

CONVENTION DE CONCESSION DE DROITS D'OCCUPATION D'1 PLACE DE STATIONNEMENT

AMODIATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- la Ville de Colmar sise 1, place de la Mairie – BP 50 528, 68021 COLMAR et représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2018, ci-après dénommée la Ville de COLMAR

D'UNE PART

ET

- Au Grenier à Sel sis 54 Grand Rue 68000, représenté par Monsieur Marc MULLER, ci-après dénommé le preneur

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Le titulaire souhaite procéder à un projet qui a fait l'objet d'un dépôt d'une demande d'urbanisme à la mairie de COLMAR.

Ce projet nécessite la création de 1 place de stationnement.

Afin de remédier à l'impossibilité dans laquelle il se trouve de construire le nombre de places requis pour son projet, le titulaire souhaite user de la faculté ouverte par l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme. Cet article permet au pétitionnaire de bénéficier d'une autorisation de construire, alors qu'il ne satisfait pas à l'obligation de réalisation d'aires de stationnement en justifiant de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant, situé à proximité de l'opération.

A cet effet, le titulaire s'est rapproché de la Ville de COLMAR, gestionnaire du parc public de stationnement en cours de réalisation à COLMAR conformément à l'autorisation d'urbanisme, en vue de l'obtention d'une concession à long terme.

Il est précisé que la présente convention ne préjuge ni de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme du preneur, ni de l'issue des éventuels recours dont ce dernier pourrait faire l'objet.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par les présentes et en exécution des obligations liées à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, la Ville de COLMAR concède pour une durée de 15 ans, au preneur, les droits d'occupation de 1 emplacement au parc de stationnement « Montagne verte »

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention de concession des emplacements prend effet à compter de sa signature et jusqu'à la fin de la concession qui sera conclue pour une durée de 15 ans.

ARTICLE 3 : CONDITION SUSPENSIVE

La convention est conclue sous la condition suspensive d'obtention de l'autorisation d'urbanisme, purgé du délai de retrait et du délai de recours des tiers.

La réalisation de la condition suspensive entraînera l'application définitive de la convention, sans qu'aucun acte complémentaire ne soit exigé.

A défaut de réalisation de cette condition ou en cas d'abandon ou de retrait du projet, la convention sera caduque de plein droit et sans formalité.

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET DE LA CONCESSION

La concession pour une durée ferme et définitive de 15 ans débute à compter de la livraison de l'immeuble, sous réserve du paiement complet du prix prévu à l'article 5 et de la remise des moyens d'accès et en tout état de cause au plus tard 24 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

L'occupation privative, étant sur le domaine public, pourra être renouvelée uniquement à l'échéance et non pas faire l'objet d'une procédure de renouvellement tacite.

ARTICLE 5 : PRIX - PAIEMENT

En contrepartie de la cession des droits d'occupation définis ci-dessus, le titulaire s'engage à payer à la Ville de COLMAR un montant de 18 000 € HT par place selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la délivrance du permis de construire
- 70 % à la mise à disposition des emplacements. Ce solde est dû à compter de la livraison de l'immeuble et au plus tard 24 mois après la date de délivrance du permis de construire dans l'hypothèse où l'immeuble ne serait pas achevé.

En cas de retard dans le règlement des échéances, les sommes dues seront de plein droit et automatiquement passibles d'intérêts de retard au taux légal augmenté de trois points à partir de la date d'exigibilité.

ARTICLE 6 : CESSION DE LA CONVENTION

Tout changement de bénéficiaire ne peut se faire qu'après paiement complet du prix et donnera lieu à la signature d'un avenant entre la Ville de Colmar et le nouveau preneur pour la durée restante de la concession.

ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES

7.1 – Accès, circulation et stationnement

Le titulaire s'engage à respecter et à faire respecter par ses ayants-droit ou préposés, outre les dispositions de la convention, le règlement intérieur du parc de stationnement, les règlements de police et de sécurité applicables au parc, la signalisation, notamment en matière de limitation de vitesse, et plus généralement les règles du code de la route, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et s'engage, le cas échéant, à en informer ses ayants-droit ou préposés.

La Ville de COLMAR pourra déplacer les voitures en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée au titulaire restée infructueuse, notamment en cas de travaux.

7.2 – Moyens d'accès

Le titulaire ou ses ayants-droit ou préposés, est tenu d'utiliser, à chaque entrée et sortie du parc de stationnement, les moyens d'accès (carte encodée, etc.), qui lui sont remis par la Ville de COLMAR. Ces moyens restent la propriété exclusive de la Ville de COLMAR.

Le titulaire est responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ces moyens d'accès. Toute perte, vol ou détérioration de ces moyens d'accès devra immédiatement faire l'objet d'une déclaration écrite à la Ville de COLMAR et leur remplacement se fera moyennant le paiement par le titulaire de frais forfaitaires par moyen d'accès au montant en vigueur lors du remplacement.

Dès la fin de la convention et quelle qu'en soit la cause, le titulaire devra restituer ces moyens d'accès à la Ville de COLMAR. Cette restitution devra intervenir dans un délai de 10 jours ouvrables après la fin de la convention. A défaut, le titulaire restera redevable envers la Ville de COLMAR des frais forfaitaires par moyens d'accès manquants au montant en vigueur.

7.3 – Responsabilités

Le titulaire, ou ses ayants-droit ou préposés, se déplacent, circulent et stationnent dans le parc de stationnement à leurs risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de leur véhicule ou son contenu, ou à eux-mêmes. La Ville de COLMAR ou toute personne intervenant pour son compte ne peut en aucun cas être considérée comme dépositaire de ce véhicule et de son contenu, le prix payé correspondant à un droit de stationnement et non à un droit de dépôt, de garde ou de surveillance.

Le titulaire est responsable de tous les dommages que lui-même ou ses ayants-droits ou préposés pourraient causer tant aux autres clients du parc de stationnement, à leurs biens qu'au personnel d'exploitation et aux installations du parc. Il s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande à la Ville de COLMAR, et plus généralement à respecter toutes obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

Le titulaire et ses assureurs déclarent renoncer à tous recours contre la Ville de COLMAR et ses assureurs en cas d'incendie, d'explosion ou de vol de véhicule. A ce titre, il s'engage à obtenir de ses assureurs ladite renonciation à recours.

En cas de force majeure ou d'évènements susceptibles de gêner ou d'empêcher la fourniture de ses prestations au titre de la convention, la Ville de COLMAR proposera une solution alternative.

La Ville de COLMAR décline toute responsabilité dans le cas où des incidents interviendraient du fait de la non-exécution des clauses de la présente.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de manquement aux conditions de la convention, et notamment le défaut de paiement du prix de cession fixé à l'article 5, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai d'un mois après première présentation de ladite lettre recommandée avec accusé de réception, la convention sera résiliée de plein droit et les moyens d'accès au parc de stationnement invalidés.

Dans ce cas, les parties conviennent expressément que toutes les sommes déjà versées par le titulaire resteront acquises à la Ville de COLMAR à titre d'indemnité.

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex.

COLMAR, le

LE PRENEUR

LA VILLE DE COLMAR

Le Maire

Gilbert MEYER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 35
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 14

Point 31 Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Présents

Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Saloua BENNAGHMOUCH, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Victorine VALENTIN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absents excusés

M. Jean-Pierre BECHLER, M. Patrick VOLTZENLOGEL.

Ont donné procuration

M. Gilbert MEYER donne procuration à Mme Claudine GANTER, M. Jacques DREYFUSS donne procuration à Mme Cécile STRIEBIG-THEVENIN, M. Maurice BRUGGER donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Cécile SIFFERT donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Roseline HOUPIN donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Stéphanie BARDOTTO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à M. Matthieu JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD donne procuration à Mme Corinne LOUIS, M. Robert REMOND donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, M. Gérard RENIS donne procuration à M. Cédric CLOR, M. Eric SPAETY donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Guy WAEHREN donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 2 juin 2020**

**POINT N° 31 ARBRE SYMBOLIQUE (UN ARBRE OU CHÈQUES CADEAUX OU OUVERTURE
D'UN LIVRET D'ÉPARGNE POUR UNE NAISSANCE)**

Rapporteur : M. JEAN-PAUL SISSLER, Adjoint

La Ville de Colmar souhaitait marquer chaque naissance de nouveaux Colmariens (environ 900 par an) par un geste symbolique.

Ce souhait s'est traduit par la mise en place par vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 15 septembre 2008 :

- par la plantation d'un arbre d'alignement ou de parc portant le prénom de l'enfant, ou
- par la fourniture d'un arbre à planter dans les jardins privés familiaux : arbre d'ornement, conifère, arbre fruitier pour un montant équivalent à 75 euros, ou
- par une aide financière pour l'ouverture d'un livret d'épargne au nom de l'enfant de 75 euros auprès de l'établissement bancaire du choix des parents. Ce versement sera effectué par la Ville de Colmar, via la Trésorerie Principale Municipale, ou
- par l'octroi de 5 bons d'achats de 15 euros à valoir dans les magasins de puériculture et vêtements pour enfants, à travers les chèques cadeaux de la Fédération des Commerçants de Colmar.
Depuis le 1^{er} octobre 2008, les parents de chaque nouveau Colmarien, résidant à Colmar, reçoivent, lors de la déclaration de naissance, un formulaire précisant ces alternatives. Puis ils se déplacent au Service des Espaces Verts munis des pièces justificatives pour bénéficier selon leur choix de l'une de ces options, dans un délai de 2 mois après la naissance.

Cette opération est étendue aux couples adoptant un enfant, avec effet du 1^{er} janvier 2010. La date officielle de l'adoption pourra être considérée comme la date de naissance.

Cette mesure, anciennement nommée "Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance", est reconduite par l'équipe majoritaire.

Il convient dans le cadre de ce dispositif, de prendre une délibération nominative pour attribuer aux bénéficiaires les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne selon listes annexées.

Nombre de	OPTIONS CHOISIES	
-----------	------------------	--

Bénéficiaires au	Plantation d'alignement	Arbre jardin Privatif	Chèques Cadeaux	Virement sur livret	
2009	13	10	174	192	
2010	18	8	204	221	
2011	18	4	228	234	
2012	18	8	196	210	
2013	24	6	168	169	
2014	23	5	313	263	
2015	20	11	244	213	
2016	21	6	236	180	
2017	21	7	240	186	
2018	26	7	220	189	
2019	19	7	198	161	
10.02.2020	0	2	25	17	
25.05.2020	2	4	48	20	
TOTAL	223	85	2494	2255	5057

Les dépenses réalisées dans le cadre de cette opération depuis le 1.10.2008 s'élèvent à **398 529 €**.
En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Environnement, développement durable et modes de déplacements du 3 décembre 2015,

Après avoir délibéré,

DECIDE

D'octroyer les arbres, les chèques cadeaux et les virements sur livret d'épargne aux bénéficiaires figurant sur les listes annexées et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus,
D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

DIT

Que les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2020

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire